

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ MCGILL RAPPORT ANNUEL

31 DÉCEMBRE 2016



McGill

**Régime de retraite de l'Université McGill
pour l'exercice clos le 31 décembre 2016**

Membres du comité d'administration

DES RETRAITES

Mme Rosemary Campbell	Élue par le personnel administratif et de soutien
M. Simon Fulleringer	Élu par le personnel administratif et de soutien
Mme Lynne B. Gervais (présidente)	Nommée par la principale et le président du Conseil
Mme Kim Holden	Nommée par le Conseil des gouverneurs
M. Michael Keenan	Nommé par le Conseil des gouverneurs
M. Pierre Lavigne	Membre indépendant
M. Christopher Ragan	Élu par le personnel enseignant
Mme Julia Scott	Élue par le personnel enseignant
Mme Cristiane Tinmouth	Nommée par la principale et le président du Conseil

Table des MATIÈRES

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	1
INTRODUCTION	2
PLACEMENTS DE LA CAISSE DE RETRAITE	3
LE FONDS D'ACCUMULATION	3
Répartition d'actifs	4
Changements à la structure de gestion et aux gestionnaires	5
Performance des marchés et rendement des Fonds	5
REVUE DES OPTIONS D'INVESTISSEMENT	7
• Compte équilibré	8
• Fonds commun d'actions	9
• Placements alternatifs	11
• Fonds commun de titres à revenu fixe	12
• Fonds socialement responsable (FSR)	13
• Fonds de marché monétaire	14
• Options cycle de vie	15
LE FONDS DE RETRAITE	16
Répartition d'actifs	16
Changements à la structure de gestion et aux gestionnaires	16
Rendement du Fonds	16
PRESTATIONS ET AFFAIRES ADMINISTRATIVES	18
Modifications au Régime	18
Prestations versées	18
Bonification des rentes	18
Évaluation de la bonification des rentes	19
Évaluation actuarielle du Régime	19
Administration	20
COORDONNÉES	21
ANNEXE I - NOUVEAUX RETRAITÉS	22
ANNEXE II - DÉCÈS	23
ANNEXE III - SOMMAIRE EXÉCUTIF DE L'ÉVALUATION ACTUARIELLE	25
ANNEXE IV - GLOSSAIRE	27
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	30
RAPPORT FINANCIER	32



Régime de retraite

DE L'UNIVERSITÉ MCGILL

Convocation à l'assemblée générale des membres du Régime de retraite

L'assemblée générale des membres du Régime de retraite de l'Université McGill aura lieu dans la salle 232 du pavillon Stephen Leacock situé au 855 de la rue Sherbrooke ouest à Montréal (Québec), le mercredi 3 mai 2017 à 12h00, dans le but :

- a) de décompter et d'annoncer les résultats de vote – maintien des procédures de vote;
- b) d'élire un membre du personnel administratif et de soutien, qui est membre du Régime au 31 décembre 2016, au Comité d'administration des retraites;
- c) de recevoir le rapport financier du Régime de retraite de l'Université McGill pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant;
- d) de recevoir le rapport du Comité d'administration des retraites;
- e) de recevoir le rapport sur le rendement des placements du régime de retraite de l'Université McGill pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 :
 - Fonds d'accumulation;
 - Fonds de retraite; et,
- f) de répondre à toutes les questions qui seront soulevées pendant l'assemblée.

Seuls les membres, actif ou inactifs du Régime, y compris les bénéficiaires, peuvent assister à l'assemblée. Les membres sont tenus de présenter l'une des pièces d'identité suivantes :

- ▶ Carte d'immatriculation de l'Université McGill
- ▶ Bulletin de vote personnel/formulaire de procuration

Si vous n'avez pas rempli et transmis le bulletin de vote personnel/formulaire de procuration émis à votre nom, nous vous prions de l'apporter à l'assemblée pour vous identifier et déposer votre vote.



John D'Agata
Secrétaire, Comité d'administration des retraites

Avril 2017

Introduction

RAPPORT ANNUEL

Ce rapport annuel passe en revue les activités de placement et les activités administratives du Comité d'administration des retraites (« CAR ») du Régime de retraite de l'Université McGill (« Régime ») pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2016.

Structure

Le CAR compte neuf membres, dont quatre élus par les membres du Régime, deux désignés par le Conseil des gouverneurs et deux désignés par la principale et le président du Conseil. Un membre indépendant est nommé par le Conseil des gouverneurs, après recommandation du CAR.

Changements au CAR en 2016

Au cours de l'année 2016, les changements suivants sont intervenus dans la composition du CAR. Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 4 mai 2016, M. Christopher Ragan a été acclamé pour un nouveau mandat de trois ans au poste du personnel enseignant. Mme Rosemary Campbell a été élue pour un mandat de trois ans au poste du personnel administratif et de soutien. Le CAR tient à remercier M. McVety pour ses conseils judicieux et sa contribution aux délibérations du CAR.

Responsabilités

En sa qualité de fiduciaire du Régime, le CAR a pour responsabilité de veiller à ce que les placements soient effectués avec prudence, conformément au profil démographique et les besoins financiers des membres du Régime. Le CAR est aussi responsable des questions administratives relatives au versement des prestations, conformément au texte du Régime, et son action s'inscrit dans le cadre des dispositions et règlements de la *Loi sur les régimes complémentaires du Québec* et de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*. Le CAR s'acquitte de ses responsabilités par la tenue de réunions régulières et en faisant appel à un réseau de conseillers, de consultants externes et de membres du personnel du Service d'administration des retraites et du Service des placements.

En 2016, le CAR s'est réuni huit fois et les groupes de travail informels se sont réunis à plusieurs reprises. Les activités quotidiennes relatives à l'administration et aux placements du Régime relèvent d'une équipe de professionnels relevant de la direction du CAR et agissant en fonction de ses consignes.

Comité de placement de la Caisse de retraite (« Comité »)

Le rôle principal du Comité de placement de la Caisse de retraite a pour but de formuler des politiques de placement détaillées, d'élaborer des stratégies de placement qui sont ensuite présentées au CAR pour approbation et choisir les gestionnaires qui gèreront les stratégies.

Le Comité est chargé de superviser l'application de la politique de placement. Il est constitué de deux membres du CAR, du président du CAR en tant que membre de droit et de cinq membres externes indépendants qui ne font partie ni de l'administration, ni du personnel de l'Université McGill (« Université ») et qui ne sont membres d'aucun autre niveau décisionnel dans la structure de gouvernance du Régime.

Actuellement, les membres du Comité sont : M. Michael Boychuk (président), Mme Lynne B. Gervais (présidente du CAR), M. Clifton Isings, Mme Kim Holden (CAR), M. Gilles Horrobin, M. Pierre Lavigne (CAR), Mme Caroline Miller et M. François Lemarchand.

Les membres du Comité, qui sont désignés par le CAR, assument initialement un mandat de trois ans qui peut être reconduit pour une durée de deux ans et ne peuvent obtenir plus de deux mandats consécutifs.

En septembre 2016, Mme Caroline Miller a été nommée au Comité pour un mandat de trois ans en remplacement de M. Stephen Cotsman dont le mandat a pris fin. En novembre 2016, M. Clifton Isings a été nommé au Comité pour un mandat de trois ans en remplacement de M. Russell Hiscock dont le mandat a pris fin.

Placements

DE LA CAISSE DE RETRAITE

Les actifs de la Caisse de retraite sont placés dans trois portefeuilles de placements distincts, conformément aux trois champs de responsabilités du Régime :

- ▶ les actifs des membres du personnel en service sont placés avant leur retraite dans le **Fonds d'accumulation**;
- ▶ les actifs des membres à la retraite qui ont préféré l'option de règlement interne sont placés dans le **Fonds de retraite**, (un Fonds maintenant fermé); et
- ▶ Les cotisations de l'Université qui découlent de la disposition relative aux prestations minimales ainsi que le financement par l'Université relatif à l'insuffisance du Régime résultant des évaluations actuarielles sont versées dans le **Fonds complémentaire**. L'actif du Fonds complémentaire est placé dans le compte équilibré et est inclus dans le Fonds d'accumulation.

Le Fonds

D'ACCUMULATION

Le Fonds d'accumulation, constitué d'un Fonds commun d'actions, des placements alternatifs, d'un Fonds commun de titres à revenu fixe, d'un Fonds socialement responsable (FSR) et d'un Fonds de marché monétaire, est la partie de la Caisse de retraite dans laquelle sont placés les actifs des membres en service, c'est-à-dire avant leur départ à la retraite. Cette structure offre un vaste éventail de stratégies financières et permet aux membres d'élaborer des stratégies de placement qui cadrent avec leurs besoins financiers.

Le CAR et le Comité tiennent à remercier sincèrement M. Cotsman et M. Hiscock pour leurs conseils judicieux et leurs contributions aux délibérations du Comité.

En 2016, le Comité s'est réuni à l'occasion de quatre assemblées ordinaires et de conférences téléphoniques.

Le CAR a adopté une politique de placement distinctes pour chaque Fonds détaillant les objectifs de placement, la tolérance au risque, la répartition des actifs, les catégories d'actifs autorisées, la diversification des placements, les besoins de liquidités, les taux de rendement espérés, les méthodes d'évaluation et tout autre question concernant les placements et qui fixe par ailleurs un cadre à l'intérieur duquel tous les gestionnaires de placements doivent exercer leurs activités.

La politique de placement est revue et modifiée régulièrement, chaque fois que cela s'impose, dans le but de continuer à satisfaire aux critères juridiques et aux besoins des membres en matière de placements. Une copie de la politique, mise à jour en décembre 2016, est disponible sur notre site web à : www.mcgill.ca/hr/bp/pensions/invest ou peut être consultée dans les bureaux du CAR, pendant les heures normales d'affaires.

Le CAR offre également un compte équilibré et des options cycle de vie dont les actifs sont répartis à la fois dans le Fonds commun d'actions, dans les placements alternatifs et dans le Fonds commun de titres à revenu fixe. La politique actuelle du compte équilibré prévoit que 45 % des actifs soient investis dans le Fonds commun d'actions, 20 % soient investis en placements alternatifs et 35 % dans le Fonds commun de titres à revenu fixe. Le compte équilibré représente l'option d'investissement par défaut du Régime. Le calcul de la rente minimale à prestations déterminées, le cas échéant, de chaque membre est comparé au rendement du compte équilibré.

Répartition d'actifs

La répartition d'actifs dans le Fonds d'accumulation, à une date donnée, représente la combinaison des choix stratégiques de répartition d'actifs décidés par chacun des membres du régime.

Présentement, la grande majorité des membres sont investis dans le compte équilibré.

La répartition d'actifs du Fonds d'accumulation au 31 décembre 2016 figure au *Tableau 1*.

Fonds d'accumulation⁽¹⁾ - Répartition d'actifs – 31 décembre 2016

Catégorie d'actif	Actifs (millions - CA \$)	% du Fonds commun	% du Fonds d'accumulation
Fonds commun d'actions			
Actions canadiennes	192,2	31,2 %	
Actions mondiales	415,2	67,4 %	
Encaisse et équivalents de trésorerie	9,3	1,5 %	
Contrats de change	-1,0	-0,1 %	
Total du Fonds commun d'actions	615,7 \$	100,0 %	47,1 %
Placement alternatifs			
Actifs à rendement réel	88,9	31,9 %	
Actifs réels inscrits en bourse	21,5	7,7 %	
Placements privés	63,5	22,8 %	
Stratégies à rendement absolu	96,8	34,7 %	
Encaisse et équivalents de trésorerie	9,0	3,2 %	
Contrats de change	-0,8	-0,3 %	
Total des placements alternatifs	278,9 \$	100,0 %	21,3 %
Fonds commun de titres à revenu fixe			
Obligations	359,9	98,6 %	
Encaisse et équivalents de trésorerie	5,3	1,4 %	
Total du Fonds commun de titres à revenu fixe	365,2 \$	100,0 %	27,9 %
Fonds socialement responsable	28,1 \$	100,0 %	2,2 %
Fonds de marché monétaire	19,3 \$	100,0 %	1,5 %
Total du Fonds d'accumulation	1 307,2 \$		100 %

Note 1: La répartition d'actifs diffère de la note 3 du Rapport financier et découle d'ajustements comptables.

Changements à la structure de gestion et aux gestionnaires - 2016

Les changements suivants ont été apportés au cours de l'année :

	Gestionnaire	Stratégie	Actifs ⁽¹⁾ (\$)	Fonds
<u>Mandats octroyés</u>				
Avril	Optimum	Obligations municipales	50 M	Revenu fixe
Juin	Brookfield Real Estate Finance Fund V	Dettes mezzanine sur immobilier américain	35 M	Placements alternatifs
Octobre	MBI/TEC Private Debt Opportunities Fund I	Dettes privées canadiennes	20 M	Placements alternatifs
Octobre	Brookfield Premier Real Estate Partners Fund	Immobilier américain	20 M	Placements alternatifs
<u>Mandats terminés</u>				
Avril	Pembroke	Actions américaines	(34 M)	Actions
Septembre	Scopia	Stratégie à rendement absolu	(12 M)	Placements alternatifs
Décembre	King Street Europe	Stratégie à rendement absolu	(10 M)	Placements alternatifs

Note 1 : Pour les nouveaux placements alternatifs, le montant d'actif est le montant engagé.

Les changements suivants ont été apportés à la structure de gestion au cours de l'année :

- Les placements alternatifs ont été séparés du Fonds commun d'actions.
- Changement à la politique de couverture de devises.
- Un mandat d'obligations municipales a été ajouté au Fonds commun de titres à revenu fixe.
- Des mandats de dettes privées ont été ajoutés aux placements alternatifs.
- Un programme de prêt de titres.
- Les actifs à rendement réels ont été diversifiés géographiquement.

Performance des marchés

Avec des taux d'intérêts stables, une grande partie du rendement a été générée par des rendements élevés dans les placements en actions nord-américaines.

Du côté des actions cotées en bourse, l'indice composé S&P/TSX, l'indice de référence pour les actions canadiennes, a été la classe d'actifs la plus performante avec un rendement de 21,1 % alors que l'indice de rendement pour les actions mondiales était de 5,3 %.

L'indice FTSE TMX Canada obligataire universel, l'indice de référence pour les titres à revenu fixe, a obtenu un rendement de 1,7 % en 2016. L'indice de référence pour les placements alternatifs (actifs réels, placements privés et stratégies à rendement absolu) a obtenu un rendement de 5,3 %; ce qui surpasse l'indice de référence des titres à revenu

fixe, mais qui est inférieur à l'indice de référence des actions qui est de 11,5 %.

Rendement des Fonds

Le *Tableau 3* présente le rendement de chacun des Fonds communs de placement, les placements alternatifs et du compte équilibré pour les périodes de un, cinq et dix ans terminées le 31 décembre 2016. Le rendement des indices de référence de chaque catégorie d'actifs figure également au *Tableau 3*.

Les indices de référence retenus pour les différentes catégories d'actifs (encaisse et équivalents de trésorerie, actions et titres à revenu fixe) sont tous des indices disponibles et liquides. L'indice des actifs à rendement réel correspond aux attentes de rendement absolu, au-delà du taux d'inflation. L'indice de référence des actions de sociétés privées représente le rendement additionnel que devraient réaliser les actions de placements privés par rapport aux sociétés cotées en bourse. L'indice de référence des stratégies à rendement absolu reflète le rendement additionnel attendu au-delà du rendement des bons du Trésor américain.

Les rendements ont été calculés par une firme indépendante et sont exprimés en dollar canadiens avant frais à l'exception des placements alternatifs qui sont après frais. Des écarts d'arrondissements de 0.1% et 0.1M\$ peuvent apparaître dans les rendements et juste valeur marchande calculés dans ce rapport.

Fonds d'Accumulation - Rendement⁽¹⁾ - 31 décembre 2016

Classe d'actif	Rendements annualisés (%)			Objectif à long terme (%)
	1 an	5 ans	10 ans	
Fonds commun d'actions				
Actions canadiennes	16,8	12,7	7,1	
<i>Indice composé S&P/TSX</i>	21,1	8,2	4,7	
Valeur ajoutée	-4,3	4,5	2,4	
Actions mondiales	4,6	14,5	5,1	
<i>Indice composé d'actions mondiales⁽²⁾</i>	5,3	14,7	5,1	
Valeur ajoutée	-0,7	-0,2	0,0	
Total Fonds commun d'actions	8,0	13,0	6,2	6,6
<i>Indice composé du Fonds commun d'actions⁽³⁾</i>	11,5	12,6	5,8	
Valeur ajoutée	-3,5	0,4	0,4	
Placements alternatifs				
Actifs à rendement réel - nette	8,5	11,3	11,3	
<i>IPC + 4 %</i>	5,5	5,3	3,9	
Valeur ajoutée nette	3,0	6,0	7,4	
Actifs réel inscrits en bourse - nette	6,3	-	-	
<i>Indice mixte personnalisé Brookfield</i>	8,3	-	-	
Valeur ajoutée - nette	-2,0	-	-	
Placements privés - nette	3,8	12,0	4,8	
<i>Indice composé des placements privés⁽⁴⁾</i>	7,0	20,1	9,5	
Valeur ajoutée - nette	-3,2	-8,1	-4,7	
Stratégies à rendement absolu - nette	1,9	9,0	-	
<i>Bons du Trésor américain + 5 % (50 % couvert)</i>	3,5	7,7	-	
Valeur ajoutée - nette	-1,6	1,3	-	
Total des placements alternatifs - nette	4,4	10,1	3,7	6,1
<i>Indice des placements alternatifs⁽⁵⁾</i>	5,3	10,9	8,4	
Valeur ajoutée - nette	-0,9	-0,8	-4,7	
Total Fonds commun de titres à revenu fixe	4,2	4,3	5,1	3,1
<i>Indice FTSE TMX Canada obligataire universel</i>	1,7	3,3	4,9	
Valeur ajoutée	2,5	1,0	0,2	
Fonds socialement responsable (FSR)	8,4	9,5	-	5,2
<i>Indice FSR équilibré</i>	8,0	8,8	-	
Valeur ajoutée	0,4	0,7	-	
Fonds du marché monétaire	0,8	0,9	1,4	0,6
<i>Indice FTSE TMX Canada bons du Trésor 30 jours</i>	0,5	0,8	1,2	
Valeur ajoutée	0,3	0,1	0,2	
Compte équilibré	6,4	10,2	6,2	5,3
<i>Indice du Compte équilibré⁽⁶⁾</i>	6,3	8,9	5,5	
Valeur ajoutée	0,1	1,3	0,7	

Note 1: Différents indices de référence ont été utilisés pour les termes de 5 et 10 ans, le cas échéant.

Note 2: 50 % S&P 500 (50 % couvert) + 50 % MSCI ACWI x US Net, à partir du 1^{er} octobre 2014.

Note 3: 1/3 S&P/TSX + 1/3 S&P500 (50 % couvert) + 1/3 MSCI ACWI x US Net, à partir du 1^{er} janvier 2016.

Note 4: 2/3 S&P 500 (50 % couvert) + 1/3 MSCI Europe + 3 %, à partir du 1^{er} octobre 2014.

Note 5: 40 % (4 % + IPC) + 25 % (2/3 S&P500 (50 % couvert) + 1/3 MSCI Europe + 3 %) + 35 % (Bons du Trésor américain (50 % couvert) + 5 %), à partir du 1^{er} octobre 2014.

Note 6: 45 % de l'indice du Fonds commun d'actions + 20 % de l'indice des placements alternatifs + 35 % de l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada, à partir du 1^{er} octobre 2012.

Revue des

OPTIONS D'INVESTISSEMENT**Objectifs à long terme**

En matière de performance, l'important est d'atteindre les objectifs de rendement à long terme pour les différentes options offertes aux membres de la Caisse de retraite.

Comme illustré au tableau suivant, les performances du Fonds commun de titres

à revenu fixe, du Fonds de marché monétaire et du compte équilibré ont été supérieures à leur objectif de rendement à long terme au 31 décembre 2016, mesuré sur une période de dix ans.

Le *Tableau 4* présente la performance historique des options d'investissement.

Objectifs à long terme - 31 décembre 2016

Fonds commun d'actions :	5,0 % plus la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC).
Placements alternatifs :	4,5 % plus la variation annuelle de l'IPC.
Fonds commun de titres à revenu fixe :	1,5 % plus la variation annuelle de l'IPC.
Fonds socialement responsable :	3,6 % plus la variation annuelle de l'IPC.
Fonds de marché monétaire :	Le rendement de l'indice FTSE TMX Canada bons du Trésor 30 jours calculé en taux de rendement moyen composé annuellement pour les trois dernières années consécutives.
Compte équilibré :	3,7 % plus la variation annuelle de l'IPC.

Le tableau suivant présente les performances comparatives sur 1, 5 et 10 ans :

	Rendement 1 an	Rendement 5 ans	Rendement 10 ans	Objectif à long terme
Fonds commun d'actions	8,0 %	13,0 %	6,2 %	6,6 %
Placement alternatifs	4,4 %	10,1 %	3,7 %	6,1 %
Fonds commun de titres à revenu fixe	4,2 %	4,3 %	5,1 %	3,1 %
Fonds socialement responsable	8,4 %	9,5 %	-	5,2 %
Fonds de marché monétaire	0,8 %	0,9 %	1,4 %	0,6 %
Compte équilibré	6,4 %	10,2 %	6,2 %	5,3 %
IPC pour la période	1,5 %	1,3 %	1,6 %	

Performance historique des options d'investissement

Année	Fonds commun d'actions	Placements alternatifs	Fonds commun de titres à revenu fixe	Fonds socialement responsable	Fonds du marché monétaire	Compte équilibré
2007	0,2 %	-	2,9 %		4,5 %	1,4 %
2008	-23,5 %	-	1,9 %	-17,7 % ⁽²⁾	2,8 %	-14,9 %
2009	16,9 %	-	9,4 %	16,5 %	0,4 %	14,2 %
2010	14,3 %	-	6,7 %	9,6 %	0,5 %	12,0 %
2011	-2,5 %	-	8,9 %	-1,7 %	0,9 %	1,9 %
2012	13,8 %	-	5,7 %	7,8 %	0,9 %	11,1 %
2013	24,1 %	-	-0,5 %	13,2 %	0,9 %	16,1 %
2014	10,3 %	-	9,3 %	11,4 %	1,0 %	10,1 %
2015	9,4 %	-	3,1 %	6,7 %	0,9 %	7,5 %
2016	8,0 %⁽¹⁾	4,4 %⁽¹⁾	4,2 %	8,4 %	0,8 %	6,4 %

Note 1 : Depuis janvier 2016, les placements alternatifs ont été séparés du Fonds commun d'actions.

Note 2 : 8 mois seulement - le Fonds socialement responsable a été créé en avril 2008.

Compte équilibré

La politique de répartition d'actifs pour le compte équilibré et pour les autres Fonds communs ainsi que pour les placements alternatifs est revue et corrigée régulièrement par le CAR (selon les recommandations du Comité) en fonction des facteurs économiques, politiques et financiers qui influencent les marchés financiers.

Comme les fluctuations du marché et la performance des gestionnaires de portefeuille font dévier les actifs de la répartition cible, un rééquilibrage est effectué régulièrement pour être conforme aux balises permises par la politique de placement.

La plupart des membres investissent leurs actifs dans le compte équilibré. Le *Tableau 5* présente la politique de répartition d'actifs pour le compte équilibré.

Au 31 décembre 2016, l'allocation du compte équilibré était comme suit : 46,6 % dans le Fonds commun d'actions, 25,0 % en placements alternatifs et 28,4 % dans le Fonds commun de titres à revenu fixe.

Compte équilibré – Politique de répartition d'actifs - 31 décembre 2016

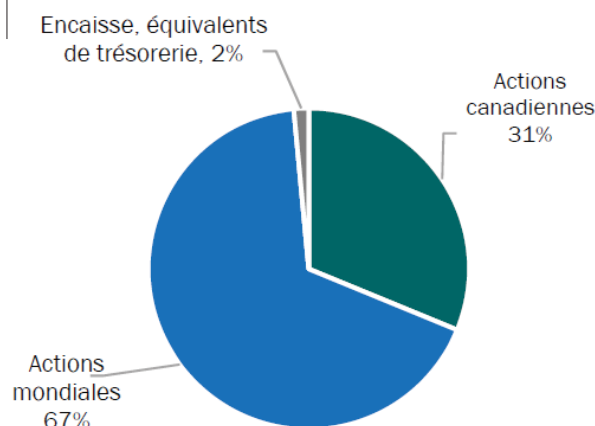
Catégorie d'actif	Répartition actuelle (%)	Répartition cible des actifs (%)	MIN %	MAX %
Fonds commun d'actions				
Actions canadiennes	14,5	15	10	20
Actions mondiales	31,5	30	20	40
Encaisse et équivalents de trésorerie	0,7	-	-	3
Contrats de change	-0,1	-	-	-
Total Fonds commun d'actions	46,6	45	30	63
Placements alternatifs				
Actifs à rendement réel	8,0	8	3	15
Actifs réels inscrits en bourse	1,9	-	-	-
Placements privés	5,7	5	3	10
Stratégies à rendement absolu	8,7	7	4	10
Encaisse et équivalents de trésorerie	0,8	-	-	-
Contrats de change	-0,1	-	-	-
Autres placements alternatifs	-	-	-	5
Total des placements alternatifs	25,0	20	10	40
Fonds commun de titres à revenu fixe				
Obligations	28,0	35	25	50
Encaisse et équivalents de trésorerie	0,4	-	-	5
Total Fonds commun de titres à revenu fixe	28,4	35	25	55
Compte équilibré	100,0	100		

Fonds commun d'actions

Le Fonds commun d'actions (615,7 M\$ à la fin de l'année) comprend des actions canadiennes et des actions mondiales (américaines, étrangères et mondiales à haut dividende), de même que de l'encaisse, des équivalents de trésorerie et des contrats de change.

Depuis janvier 2016, les placements alternatifs ont été séparés du Fonds commun d'actions.

Composition du Fonds commun d'actions



Dix plus importantes sociétés dans le Fonds commun d'actions - 31 décembre 2016

Nom	Valeur marchande (M\$)	% du Fonds commun d'actions	% du compte équilibré
Canadian National Railway Co	7,8 \$	1,3 %	0,6 %
La Banque Toronto Dominion	7,1 \$	1,2 %	0,5 %
Exxon Mobil Corp	6,9 \$	1,1 %	0,5 %
Banque Royale	6,0 \$	1,0 %	0,5 %
Microsoft Corp.	6,0 \$	1,0 %	0,5 %
Suncor Energy Inc.	5,9 \$	1,0 %	0,5 %
Nike Inc.	5,5 \$	0,9 %	0,4 %
Costco Wholesale Corp.	5,5 \$	0,9 %	0,4 %
Coca-Cola Co.	5,4 \$	0,9 %	0,4 %
Merck & Co Inc.	5,0 \$	0,8 %	0,4 %

Actions canadiennes

Les actifs du Fonds commun d'actions en actions canadiennes (192,2 M\$ à la fin de l'année) sont investis dans des stratégies actives de grandes et petites capitalisations.

Le tableau suivant présente les performances des gestionnaires d'actions canadiennes comparativement à leur indice de référence pour les périodes de un, trois et cinq ans, terminées le 31 décembre 2016.

Rendement - actions canadiennes - 31 décembre 2016

Gestionnaire	Actifs sous gestion (M\$ CA)	Taux de rendement annualisés (%)		
		1 an	3 ans	5 ans
Fidelity (anciennement Pyramis Global Advisors)	57,9 \$	15,8	10,0	11,5
<i>Indice composé S&P/TSX</i>		21,1	7,1	8,2
Valeur ajoutée		-5,3	2,9	3,3
QV Investors	74,8 \$	21,1	-	-
<i>Indice composé S&P/TSX</i>		21,1	-	-
Valeur ajoutée		0,0	-	-
Van Berkomp & Associates	59,5 \$	13,0	10,7	19,1
<i>Indice S&P/TSX à faible capitalisation canadienne</i>		38,5	5,4	4,3
Valeur ajoutée		-25,5	5,3	14,8

Actions américaines

Les actifs du Fonds commun d'actions en actions américaines (177,4 M\$ à la fin de l'année) sont investis dans des stratégies actives et passives de grandes capitalisations et dans une stratégie de petites capitalisations. Le mandat du gestionnaire de petites capitalisations a pris fin en avril 2016.

Au 31 décembre 2016, 17,4 % du portefeuille d'actions américaines était géré selon une stratégie passive comparativement à 5,5 % au 31 décembre 2015.

Le tableau suivant présente les performances des gestionnaires d'actions américaines comparativement à leur indice de référence pour les périodes de un, trois et cinq ans terminées le 31 décembre 2016.

Rendement - actions américaines - 31 décembre 2016

Gestionnaire	Actifs sous gestion (M\$ CA)	Taux de rendement annualisés (%)		
		1 an	3 ans	5 ans
Wellington <i>S&P 500</i>	146,6 \$	4,2 8,1	- -	- -
Valeur ajoutée		-3,9	-	-
State Street Global Advisors <i>S&P 500</i>	30,7 \$	8,3 8,1	- -	- -
Valeur ajoutée		0,2	-	-

Actions étrangères

Les actifs du Fonds commun d'actions en actions étrangères (170,3 M\$ à la fin de l'année) sont investis dans des stratégies actives de marchés émergents et développés.

Le tableau suivant présente les performances des gestionnaires d'actions étrangères comparativement à leur indice de référence pour les périodes de un, trois et cinq ans, terminées le 31 décembre 2016.

Rendement - actions étrangères - 31 décembre 2016

Gestionnaire	Actifs sous gestion (M\$ CA)	Taux de rendement annualisés (%)		
		1 an	3 ans	5 ans
Hexavest <i>MSCI EAEO</i>	52,0 \$	0,4 -2,0	8,5 6,8	14,5 13,1
Valeur ajoutée		2,4	1,7	1,4
William Blair & Company <i>MSCI EAEO + EM</i>	46,2 \$	-6,1 0,1	6,5 6,6	13,2 11,7
Valeur ajoutée		-6,2	-0,1	1,5
Aberdeen Asset Management Ltd. <i>MSCI EM</i>	72,1 \$	9,5 7,7	6,9 5,7	8,8 7,4
Valeur ajoutée		1,8	1,2	1,4

Note 1: Différents indices de référence ont été utilisés pour les termes de 3 et 5 ans, le cas échéant.

Actions mondiales à haut dividende

Les actifs du Fonds commun d'actions en actions mondiales à haut dividende (67,6 M\$ à la fin de l'année) sont investis exclusivement dans une stratégie passive.

Le tableau suivant présente la performance du gestionnaire comparativement à son indice de référence pour les périodes de un, trois et cinq terminées le 31 décembre 2016.

Rendement - actions mondiales - 31 décembre 2016

Gestionnaire	Actifs sous gestion (M\$ CA)	Taux de rendement annualisés (%)		
		1 an	3 ans	5 ans
State Street Global Advisors	67,6 \$	6,3	11,8	-
<i>MSCI Monde Rendement Boursier Élevé</i>		6,5	12,0	-
Valeur ajoutée		-0,2	-0,2	-

Placements alternatifs

En janvier 2016, les placements alternatifs ont été séparés du Fonds commun d'actions. Les membres souhaitant toujours détenir des placements alternatifs peuvent le faire via le compte équilibré ou les options cycle de vie.

Les actifs des placements alternatifs (278,9 M\$ à la fin de l'année) ont pour but d'offrir une diversification par rapport aux actions cotées en bourse et aux titres à revenu fixe.

Le portefeuille comprend des actifs à rendement réel (immobilier et infrastructure), des actifs réels inscrits en bourse, des placements privés, des stratégies à rendement absolu, encaisse et équivalents de trésorerie et des contrats de change.

Le tableau suivant présente les performances de chacune des catégories de placements alternatifs comparativement à leur indice de référence pour les périodes de un, trois et cinq ans, terminées le 31 décembre 2016.

Rendement - placements alternatifs - 31 décembre 2016

Stratégie	Actifs sous gestion (M\$ CA)	Taux de rendement annualisés (%)		
		1 an	3 ans	5 ans
Portefeuille immobilier - nette	60,0 \$	10,7	6,7	10,9
<i>IPC + 4 %</i>		5,5	5,5	5,3
Valeur ajoutée - nette		5,2	1,2	5,6
Actifs réel inscrits en bourse - Brookfield - nette	21,5 \$	6,3	-	-
<i>Brookfield Custom Blended</i>		8,3	-	-
Valeur ajoutée - nette		-2,0	-	-
Portefeuille d'infrastructure - nette	28,9 \$	3,9	9,6	-
<i>IPC + 4 %</i>		5,5	5,5	-
Valeur ajoutée - nette		-1,6	4,1	-
Placements privés ⁽¹⁾ - nette	63,2 \$	3,8	11,7	12,0
<i>2/3 S&P 500 (50 % couvert) + 1/3 MSCI (Europe) + 3 %</i>		7,0	13,7	20,1
Valeur ajoutée - nette		-3,2	-2,0	-8,1
Stratégies à rendement absolu ⁽¹⁾ - nette	96,3 \$	1,9	5,9	9,0
<i>Bons du Trésor américain + 5 % (50 % couvert)</i>		3,5	8,8	7,7
Valeur ajoutée - nette		-1,6	-2,9	1,3

Note 1 : Class d'actifs et leurs indices calculés, net de l'effet de couverture.

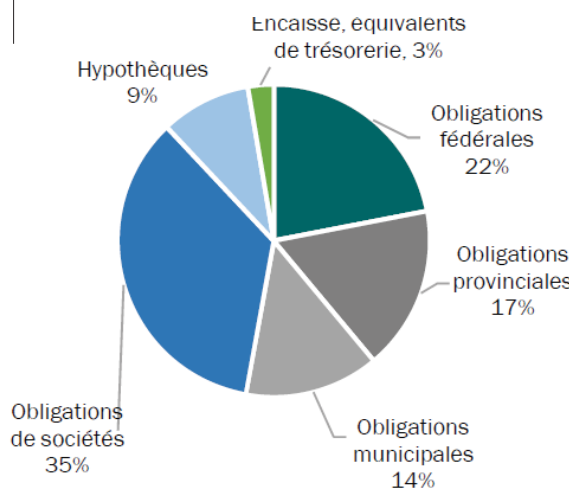
Note 2 : Différents indices de référence ont été utilisés pour les termes de 3 et 5 ans, le cas échéant.

Fonds commun de titres à revenu fixe

Le Fonds commun de titres à revenu fixe (365,1 M\$ à la fin de l'année) est composé d'obligations gouvernementales canadiennes et mondiales, d'obligations de sociétés, de prêts hypothécaires, d'obligations municipales, d'encaisse et équivalents de trésorerie.

Le tableau suivant présente les performances des gestionnaires du Fonds commun de titres à revenu fixe comparativement à leur indice de référence pour les périodes de un, trois et cinq ans terminées le 31 décembre 2016.

Composition du Fonds commun à revenu fixe



Rendement - Fonds commun de titres à revenu fixe - 31 décembre 2016

Gestionnaire	Actifs sous gestion (M\$ CA)	Taux de rendement annualisés (%)		
		1 an	3 ans	5 ans
Phillips, Hager & North	87,5 \$	4,2	6,0	-
<i>Indice obligataire universel FTSE TMX Canada</i>		3,0	5,1	-
Valeur ajoutée		1,2	0,9	-
Goldman Sachs Asset Management	99,3 \$	4,3	-	-
<i>Barclays Global Aggregate</i>		3,7	-	-
Valeur ajoutée		0,6	-	-
Fiera Capital	46,2 \$	0,9	3,2	-
<i>Indice obligataire universel FTSE TMX Canada</i>		1,3	3,8	-
Valeur ajoutée		-0,4	-	-
Canso Investment Counsel	76,9 \$	7,3	7,3	8,6
<i>Indice FTSE TMX d'obligations canadiennes de sociétés</i>		3,7	4,7	4,2
Valeur ajoutée		3,6	2,6	4,4
Optimum ⁽¹⁾	50,0 \$	-	-	-
<i>75 % FTSE TMX oblig. court terme + 25 % oblig. provincial moyen terme</i>		-	-	-
Valeur ajoutée		-	-	-

Note 1 : Mandat de mois d'un an.

Dix plus importants titres dans le Fonds commun de titres à revenu fixe - 31 décembre 2016

Nom	Valeur marchande (M\$ CA)	% du Fonds commun à revenu fixe	% du compte équilibré
Gouv. du Canada 0,25 % 01-mai-2018 SER F338	5,6 \$	1,5 %	0,4 %
Banque Royale Var RT 23-mar-2020 SER CB19	5,3 \$	1,5 %	0,4 %
Ginnie Mae II Pool 4,0 % 20-juil-2046 DD	5,0 \$	1,4 %	0,4 %
Metropolitan Life Global FDG I 3,107 % 16-avr-2021 144A	3,9 \$	1,1 %	0,3 %
Altgas Ltd. 4,6 % 15-jan-2018 MTN	3,9 \$	1,1 %	0,3 %
Shaw Communications Inc. 6,75 % 09-nov-2039 SR NTS	3,5 \$	1,0 %	0,3 %
Province de l'Ontario 2,9 % 02-déc-2046 SER DMTN228	3,4 \$	0,9 %	0,3 %
Bombardier Inc. 144A 7,5 % 15-mar-2025 DD	3,3 \$	0,9 %	0,3 %
Ginnie Mae II Jumbos 4,0 % 20-déc-2046 DD	3,3 \$	0,9 %	0,3 %
Gouv. du Canada 0,0 % bons du Trésor 09-mar-2017	3,2 \$	0,9 %	0,3 %

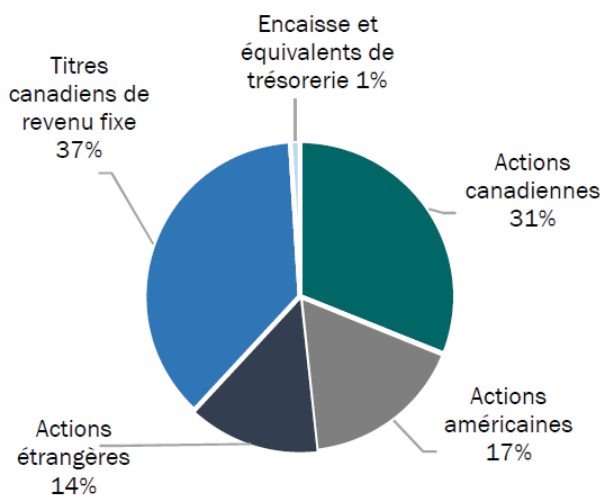
Fonds socialement responsable (FSR)

Le FSR a été créé le 1^{er} avril 2008. Le seuil minimal de l'actif a été fixé à 8 M\$ par le CAR pour que cette option de placement soit maintenue dans le cadre du Régime. Au 31 décembre 2016, l'actif du FSR s'établissait à 28,1 M\$.

Le FSR investit dans le Fonds équilibré Valeurs communautaires Phillips, Hager & North (« VC PH&N »). PH&N est réputée pour sa philosophie fondée sur la responsabilité sociale et ses décisions sont influencées par des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. PH&N travaille par ailleurs avec Sustainalytics, chef de file mondial en études et analyses de viabilité pour s'assurer que les placements dans le Fonds VC respectent les critères minimums de placements socialement responsables.

Le Fonds équilibré VC PH&N et, par le fait même, le FSR, est composé d'actions canadiennes, américaines, étrangères, de titres à revenu fixe canadiens, d'encaisse et équivalents de trésorerie. Le graphique « Composition du Fonds socialement responsable » illustre la répartition de l'actif du FSR au 31 décembre 2016.

Composition du Fonds socialement responsable



Rendement - Fonds socialement responsable - 31 décembre 2016

Gestionnaire	Actifs sous gestion (M\$ CA)	Taux de rendement annualisé (%)		
		1 an	3 ans	5 ans
VC PH&N	28,1 \$	8,4	8,8	9,5
Indice de référence du Fonds balancé FSR		8,0	7,9	8,8
Valeur ajoutée		0,4	0,9	0,7

Dix plus importants titres dans le FSR - 31 décembre 2016

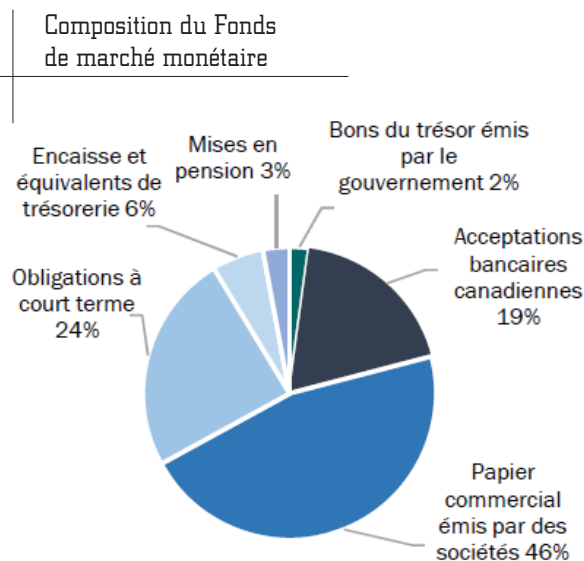
Nom	Valeur marchande (000 \$ CA)	% du FSR
Banque Royale	720 \$	2,6 %
Banque Toronto Dominion	650 \$	2,3 %
Province de l'Ontario 7,6 % 02-juin-2027	560 \$	2,0 %
Gouv. du Canada 0,75 % 01-sep-2021	510 \$	1,8 %
Gouv. du Canada 0,5 % 01-mar-2022	490 \$	1,7 %
Banque de la Nouvelle-Écosse	440 \$	1,6 %
Enbridge Inc.	410 \$	1,5 %
United Health Group Incorporated	380 \$	1,4 %
Deutsche Post AG	380 \$	1,4 %
Alphabet Inc., Class A	360 \$	1,3 %

Fonds de marché monétaire

Le Fonds de marché monétaire (19,3 M\$ à la fin de l'année) est composé d'encaisse et d'équivalents de trésorerie. Ces derniers peuvent prendre la forme d'émissions fédérales et provinciales, d'acceptations bancaires, de mises en pension et d'obligations à court terme.

Les actifs sont investis dans le Fonds d'investissement à court terme canadien Émeraude TD et le Fonds de gestion de trésorerie canadienne Émeraude TD.

Le Fonds de marché monétaire a réalisé un rendement de 0,8 % en 2016, supérieur au rendement de l'indice de référence à 0,5 %.



Dix plus importants titres dans le Fonds de marché monétaire - 31 décembre 2016

Non	Valeur marchande (000 \$ CA)	% du Fonds de marché monétaire
Gouv. du Canada 0,48 % mises en pension 01-avr-2017	570 \$	3,0 %
CIBC 2,35 % 18-oct-2017	290 \$	1,5 %
Banque nationale 1,951 % 11-déc-2017	260 \$	1,3 %
Caisse Centrale Desjardins 03-mar-2017	230 \$	1,2 %
La Banque Toronto-Dominion 2,433 % 15-août-2017	220 \$	1,2 %
Banque de la Nouvelle Écosse 2,37 % 11-jan-2018	210 \$	1,1 %
Storm King Funding 07-avr-2017	210 \$	1,1 %
bcIMC Realty Corporation 2,650 % 29-juin-2017	210 \$	1,1 %
Plaza Trust 15-mai-2017	200 \$	1,0 %
CIBC 3,95 % 14-juil-2017	200 \$	1,0 %

Options cycle de vie

Les options cycles de vie ont été introduites en 2014 afin d'offrir une alternative pour la construction d'un portefeuille personnalisé selon l'âge du membre en utilisant les options d'investissement déjà offertes par le Régime.

Une option cycle de vie offre une répartition des actifs d'investissement qui évolue en fonction de l'âge et de la tolérance au risque du membre. Plus le membre se rapproche de la retraite, plus sa répartition d'actifs devient conservatrice.

Le *Tableau 6* présente les répartitions par tranches d'âge pour les options cycle de vie disponibles selon les profils de risque (conservateur, modéré et agressif) ainsi que la performance de chacune des combinaisons offertes pour la période terminée le 31 décembre 2016, 2015 et 2014.

Profils - Cycle de Vie - 31 décembre 2016

Fonds/ Tranches d'âge	66 ans et plus	60 à 65 ans	50 à 59 ans	40 à 49 ans	30 à 39 ans	Moins de 30 ans
Profil de risque - conservateur						
Fonds à revenu fixe	65 %	65 %	50 %	40 %	30 %	20 %
Fonds commun d'actions	25 %	25 %	35 %	45 %	55 %	65 %
Placements alternatifs	10 %	10 %	15 %	15 %	15 %	15 %
Répartition	A	A	B	C	D	E
Profil de risque - modéré						
Fonds à revenu fixe	65 %	50 %	40 %	30 %	20 %	10 %
Fonds commun d'actions	25 %	35 %	45 %	55 %	65 %	75 %
Placements alternatifs	10 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %
Répartition	A	B	C	D	E	F
Profil de risque - agressif						
Fonds à revenu fixe	50 %	40 %	30 %	20 %	10 %	10 %
Fonds commun d'actions	35 %	45 %	55 %	65 %	75 %	75 %
Placement alternatif	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %
Répartition	B	C	D	E	F	F

Rendement - Options Cycle de vie

Répartition	A	B	C	D	E	F
2016	5,2 %	5,6 %	5,9 %	6,3 %	6,7 %	7,1 %
2015	5,3 %	6,3 %	6,9 %	7,5 %	8,1 %	8,8 %
2014	9,7 %	9,8 %	9,9 %	10,0 %	10,1 %	10,2 %

Le Fonds DE RETRAITE

Le Fonds de retraite est la portion de la Caisse de retraite qui regroupe les actifs nécessaires au versement des prestations des membres à la retraite qui ont choisi une option de règlement interne avant le 1er janvier 2011.

L'objectif de placement du Fonds de retraite est d'optimiser le rendement du Fonds à long terme, de manière à assurer la sécurité des rentes en cours de versement, de bonifier les rentes conformément au texte du Régime et de minimiser les fluctuations de déficits actuariels. Pour atteindre cet objectif, le Fonds de retraite est investi dans des titres à revenu fixe, de l'immobilier et des actions cotées en bourse.

Répartition d'actifs

Selon la répartition cible à long terme, les actions représentent 35 % de l'actif et les titres à revenu fixe, 65 %. Au 31 décembre 2016, 100 % du portefeuille du Fonds de retraite était géré à l'externe.

Comme les fluctuations du marché et la performance des gestionnaires de portefeuille font dévier les actifs de la répartition cible, un rééquilibrage est effectué régulièrement pour être conforme aux balises permises par la politique de placement. Lorsque possible, les investissements en immobilier sont liquidés dans le but de ramener l'allocation de cette classe d'actif à zéro.

Le *Tableau 7* présente la répartition réelle du Fonds de retraite au 31 décembre 2016.

Répartition d'actifs - Fonds de retraite - 31 décembre 2016

Catégorie d'actif	Montant (en millions)	%	Répartition Cible	MIN%	MAX%
Actions	56,9	34,6	35	20	45
Revenu fixe	87,5	53,2	65	50	75
Immobilier	15,4	9,3	-	-	20
Encaisse et équivalents de trésorerie	4,7	2,9	-	-	10
Total du Fonds de retraite	164,5 \$	100 %	100 %		

Changements à la structure de gestion et aux gestionnaires

Aucun changement n'est intervenu à la structure de gestion et aux gestionnaires en 2016. Cependant, l'allocation des investissements en immobilier a été réduite de 12% à 9%.

Rendement du Fonds

En 2016, le taux de rendement brut annuel de 3,3 % affiché par le Fonds de retraite est inférieur à l'objectif de rendement à long terme de 4,3 % (2,7 % + IPC). Le rendement a été supérieur à l'indice de référence de 2.6%.

Le *tableau 8* fournit le rendement brut de chacune des catégories d'actifs et gestionnaires pour l'exercice 2016.

Le *graphique 1* de la page 21 illustre le rendement historique du Fonds de retraite.

Fonds de retraite - Rendement - 31 décembre 2016

Classe d'actif/Gestionnaire	Actifs sous gestion (M\$ CA)	Taux de rendement annualisés (%)		
		1 an	3 ans	5 ans
Gestionnaire d'actions				
Vontobel	56,9 \$	1,2	-	-
MSCI ACWI Net		4,1	-	-
Valeur ajoutée		-2,9	-	-
Total actions⁽²⁾	56,9 \$	1,2	12,7	13,6
<i>Indice d'actions⁽³⁾</i>		<i>4,1</i>	<i>11,1</i>	<i>10,7</i>
Valeur ajoutée		-2,9	1,6	2,9
Gestionnaires de revenu fixe				
Manulife Investments	64,1 \$	2,7	5,2	-
<i>Indice personnalisé Manulife</i>		<i>2,9</i>	<i>5,2</i>	-
Valeur ajoutée		-0,2	0,0	-
Canso Investment Counsel	23,4 \$	7,3	7,4	9,0
<i>Indice FTSE TMX Canada obligations de société</i>		<i>3,7</i>	<i>4,7</i>	<i>4,2</i>
Valeur ajoutée		3,6	2,7	4,8
Total revenu fixe	87,5 \$	3,9	5,6	4,7
<i>Indice FTSE TMX Canada obligataire universel</i>		<i>1,7</i>	<i>4,6</i>	<i>3,2</i>
Valeur ajoutée		2,2	1,0	1,5
Immobilier - net				
IPC + 4 %	15,4 \$	5,3	5,4	9,0
Valeur ajoutée - nette		-0,2	-0,1	3,7
Encaisse et équivalents de trésorerie				
Indice FTSE TMX Canada Bons du trésor 30 jours	4,7 \$	0,7	0,6	0,8
Valeur ajoutée		0,2	0,0	0,0
Fonds de retraite				
Indice de référence - Fonds de retraite ⁽¹⁾	164,5 \$	3,3	7,8	8,1
Valeur ajoutée		0,7	0,8	-

Note 1: 35 % MSCI ACWI (Net) + 65 % FTSE TMX Canada obligataire universel depuis le 1^{er} novembre 2014; 35 % Composite S&P/TSX + 65 % FTSE TMX Canada obligataire universel du 1^{er} octobre 2012 au 31 octobre 2014.

Note 2: Vontobel depuis le 1^{er} novembre 2014; PH&N Dividend Fund avant cette date.

Note 3: MSCI ACWI (Net) depuis le 1^{er} novembre 2014; Composite S&P/TSX avant cette date.

Note 4: Différents indices de référence ont été utilisés pour les termes de 3 et 5 ans, le cas échéant.

Prestations et affaires

ADMINISTRATIVES

Modifications au Régime

Il n'y a eu aucune modification au Régime en 2016.

Nous vous rappelons que la copie officielle du texte du Régime ainsi que toutes les modifications apportées au Régime peuvent être consultées pendant les heures normales d'affaires (du lundi au vendredi de 9 h à 17 h) dans les bureaux du CAR à l'adresse suivante : Université McGill, Service d'administration des retraites, 688, rue Sherbrooke ouest, bureau 1420, Montréal, Québec H3A 3R1.

Prestations versées

En 2016, 581 règlements externes se sont chiffrés à 108 500 641 \$ dollars. Les différents types de règlements externes effectués durant l'année et les montants versés par le Régime figurent au *tableau 9* et dans le Rapport financier.

En 2016, 140 membres du Régime ont pris leur retraite. Vous trouverez à l'*annexe I* une liste des nouveaux retraités qui ont consenti à ce que leur nom figure dans le présent rapport.

Au 31 décembre 2016, le Régime comptait 1 112 membres retraités et bénéficiaires recevant des prestations du Fonds de retraite. Parmi ceux-ci, 667 font partie du groupe visé par les anciens tarifs et leur moyenne d'âge est de 86,1 ans et 445 font partie du groupe visé par les nouveaux tarifs et leur moyenne d'âge est de 74,9 ans. En 2016, le Fonds de retraite a versé 28 225 995 \$ sous forme de rentes.

Au cours de l'année, 63 membres du Régime sont décédés, dont 10 en service actif, 46 membres à la retraite du groupe visé par les anciens tarifs et 7 membres à la retraite du groupe visé par les nouveaux tarifs (voir *annexe II*).

Bonification des rentes

Historiquement, les tarifs de souscription de rente ont été déterminés sur la base d'hypothèses en ce qui concerne les gains d'intérêts et les taux de mortalité, pour pouvoir les assortir d'une disposition permettant la majoration des rentes. Il arrive parfois que le Fonds de retraite dégage des excédents, selon les tendances en matière de mortalité et si les taux de rendement sont plus favorables que les taux nécessaires pour couvrir les dépenses de la Caisse

de retraite, ou lorsque la valeur actualisée de l'actif excède celle du passif en conséquence de variations des taux d'intérêt. Cet excédent peut être mis de côté afin de bonifier (au moyen de « dividendes ») les rentes en cours de versement. Les dividendes sont accordés sur les recommandations de l'actuaire du régime, sous réserve que le Fonds de retraite soit suffisamment provisionné pour couvrir les coûts futurs des rentes souscrites. Les derniers dividendes ont été versés en 1997.

En 2000, le Fonds de retraite a été théoriquement séparé en deux comptes. L'un représente les actifs et passifs des retraités qui ont souscrit leur rente avant le 1^{er} janvier 2000 (« anciens » tarifs) et l'autre, les retraités qui prendront leur retraite conformément aux « nouveaux » tarifs. Pour chaque groupe, les dividendes feront l'objet d'une répartition différente. Les nouveaux tarifs sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2000 et reposent sur une hypothèse plus conservatrice en matière de mortalité et de taux d'intérêt. Pour voir l'historique et l'impact des dividendes versés depuis la création du programme de bonification des rentes veuillez vous reporter à notre site web au: <http://www.mcgill.ca/hr/fr/bp/pensions>.

Le montant et la fréquence des bonifications sont déterminés par le Comité à l'issue de l'évaluation actuarielle annuelle des engagements du Fonds de retraite. Les bonifications sont calculées et versées sur une base actuarielle visant à répartir le plus uniformément possible les dividendes en fonction de l'espérance de vie des retraités. Chaque nouveau dividende est normalement attribué sur une base composée selon laquelle le pourcentage d'augmentation est appliqué à la rente de base, majorée de tous les dividendes antérieurs.

Dès qu'une bonification de rente est accordée, elle fait partie intégrante des prestations garanties à vie et la rente ne peut jamais tomber en dessous de ce montant. Néanmoins, il est important de savoir que si les bonifications antérieures sont garanties, les bonifications de rente ultérieures dépendent entièrement de la possibilité que le Fonds de retraite continue de dégager un surplus, ce qui ne sera pas toujours le cas.

Règlements en 2016

	Nombre	Montant total	Versement moyen
Transferts à des CRI/FRVs :	215	70 918 488	329 853
Transferts au FRV de l'Université McGill	51	23 964 915	469 900
Prestations de décès :	8	2 223 655	277 957
Achat de rentes :	3	1 250 955	416 985
Versement forfaitaires :	208	7 194 403	34 588
Transferts à d'autres régimes de retraite:	6	1 270 174	211 696
Autres ¹ :	90	1 678 052	18 645
Total :	581	108 500 641 \$	

Note 1 : Inclus des transferts à des REERS, FERRss et règlements de dissolution de mariage

En vertu de certaines modifications apportées à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, les régimes de retraite sont tenus de constituer une réserve en cas d'excédent. Ce changement exige du Régime qu'il soit intégralement solvable et que la réserve ait été constituée avant de déclarer un dividende, ce qui réduit considérablement la probabilité de bonifications ultérieures des rentes.

Évaluation de la bonification des rentes

L'évaluation actuarielle du Fonds de retraite, au 31 décembre 2015, a démontré un déficit de solvabilité de 98 082 000 \$ (91 251 000 \$ en 2012). Dans ces conditions, aucun dividende n'a pu être déclaré.

Compte tenu du déficit important du Fonds de retraite, aucune évaluation distincte de la bonification des rentes n'a été réalisée en 2016.

Le CAR préviendra les participants à ce programme si le Fonds de retraite dégage un excédent.

Évaluation actuarielle du Régime

Le Régime a l'obligation de fournir des renseignements et un certificat actuariel au moins une fois tous les trois ans. Les actuaires du Régime, Eckler Inc., dans leur rapport d'évaluation du 31 décembre 2015, ont déterminé la situation financière du Régime.

L'évaluation actuarielle du Régime de retraite dans son ensemble, a fait ressortir l'existence d'un déficit actuariel sur une base de continuité de 78 007 000 \$ au 31 décembre 2015 (2012 - 97 206 000 \$).

Le degré de solvabilité peut se définir comme le ratio entre l'actif et le passif de solvabilité. Au 31 décembre 2015, le degré de solvabilité, exclusion faite du solde des cotisations déterminées pour les membres du Régime qui n'auraient pas été admissibles à une rente minimale selon la formule à prestations déterminées prévue par le Régime, s'établissait à 80,8 % si le Régime avait été fermé le 31 décembre 2015 (2012 - 74,8 %). La *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* prévoit que les régimes de retraite des universités ne sont pas tenus de verser des cotisations supplémentaires pour amortir ce déficit de solvabilité.

Le sommaire de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2015, réalisée par l'actuaire du régime, Eckler Inc., figure à l'*annexe IV*.

La prochaine évaluation doit être produite au plus tard au 31 décembre 2018 et devra être déposée auprès des autorités gouvernementales avant la date butoir légale du 30 septembre 2019.

Administration

L'administration quotidienne du Régime relève du Service d'administration des retraites et du Service des placements conformément aux politiques et pratiques définies et approuvées par le Comité d'administration des retraites.

Les frais de gestion des placements et les frais administratifs pour les options de placement pour le Fonds d'accumulation, de même que les frais du Fonds de retraite sont présentés au *tableau 10*.

Frais administratifs et de gestion des placements - exprimés en pourcentage des actifs des fonds de placements

FONDS D'ACCUMULATION

FRAIS DE GESTION DES PLACEMENTS	2016	2015
Compte équilibré	0,72 %	0,63 %
Fonds commun d'actions	0,45 %	0,45 %
Placements alternatifs	1,88 %	1,95 %
Fonds commun de titres à revenu fixe	0,23 %	0,21 %
Fonds socialement responsable	0,21 %	0,20 %
Fonds de marché monétaire	0,08 %	0,09 %
FRAIS ADMINISTRATIFS⁽¹⁾	2016	2015
Compte équilibré	0,23 %	0,27 %
Fonds commun d'actions	0,26 %	0,27 %
Placements alternatifs	0,17 %	0,27 %
Fonds commun de titres à revenu fixe	0,24 %	0,27 %
Fonds socialement responsable	0,26 %	0,27 %
Fonds de marché monétaire	0,31 %	0,27 %

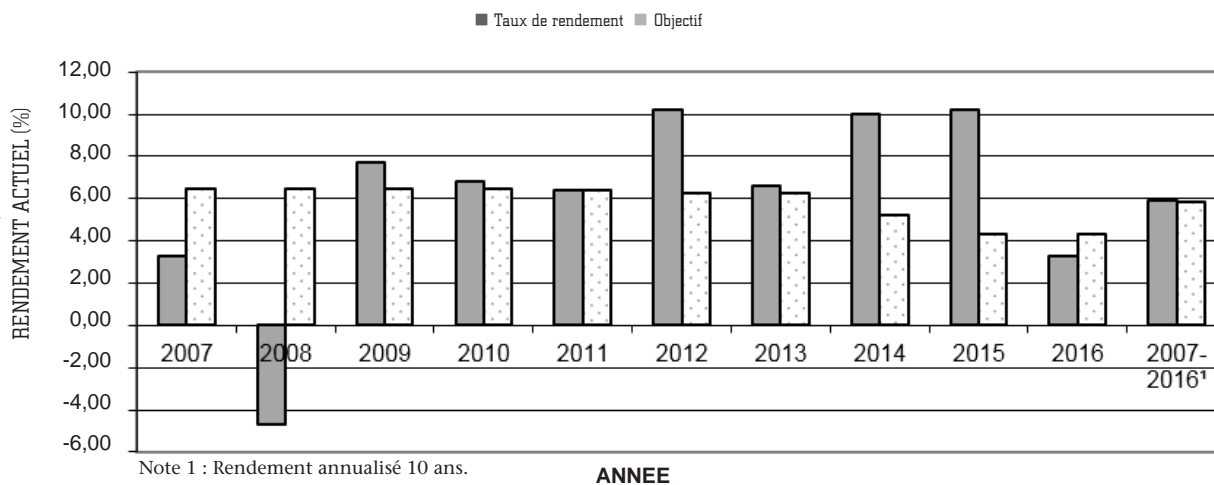
FONDS DE RETRAITE

FRAIS DE GESTION DES PLACEMENTS	0,38 %	0,38 %
FRAIS ADMINISTRATIFS	0,16 %	0,22 %

FRAIS DE TENUE DE DOSSIER (par membre)	2016	2015
Membre - Partie A - Régime hybride :	120,32 \$	118,02 \$
Membre - Partie B - Régime cotisations déterminées :	57,75 \$	56,65 \$

Les frais incluent les taxes et sont sujets à une indexation annuelle.

Note 1 : En 2016, les frais d'administration ont été alloués selon les coûts encourus pour chaque Fonds et avec un montant alloué au prorata de la juste valeur marchande de chaque Fonds relatif aux actifs totaux. Auparavant, les frais d'administration étaient alloués sur la base de la juste valeur marchande de chaque Fonds relatif aux actifs totaux.

Rendement du Fonds de retraite de 2007 à 2016**COORDONNÉES**

Les bureaux du Comité d'administration des retraites, du Service d'administration des retraites et du Service des placements se trouvent au :

688, rue Sherbrooke ouest, Bureau 1420
Montréal (Québec) H3A 3R1
Tél. : (514) 398-6250, Téléc. : (514) 398-6889

Une copie de ce rapport annuel et d'autres documents sont accessibles sur notre site Web : <http://www.mcgill.ca/hr/fr/bp/pensions/>.

Administration des retraites**Renseignements**
1-855-687-2111

John D'Agata (john.dagata@mcgill.ca)
Directeur – administration
514-398-6250

Karen Rasinger (karen.rasinger@mcgill.ca)
Agent – communications et administration
514-398-6250

Joanne St-Denis (joanne.st-denis@mcgill.ca)
Agent – retraites et avantages sociaux
514-398-2748

Service des placements**Renseignements**
(514) 398-6040

Sophie Leblanc (sophie.leblanc2@mcgill.ca)
Chef des placements
514-398-6040

Line Beauregard (line.beauregard@mcgill.ca)
Gestionnaire principal - finance et gouvernance
514-398-6040

La version anglaise de ce rapport est disponible sur demande.

Annexe I

2016 NOUVEAUX RETRAITES

Nom	Département ou faculté
Awissi/Dayoka Bruno/M.	Médecine
Azzopardi/Mark/M.	Librairie
Barile/Christina/Mlle	Avancement universitaire
Beauchamp/Marie-Claude/Mme	Éducation permanente
Beaulieu/Michèle/Dr	Recherche et innovation
Belanger/Marie Claire/Mme	Psychiatrie
Bissonnette/Danielle/Mme	Effectif étudiant
Black/Victor/M.	Gestion des installations
Branton/Philip E/M.	Biochimie
Brown/Gregory G/M.	Biologie
Cunningham/John/M.	Bibliothèques
De Souza/Maria/Mmr	Bibliothèques
Della Neve/Mario/M.	Physique
Dillon/David A/M.	Études intégrées
Drodge/Linda/Mlle	Service de santé
Dunkley/Elizabeth/Mlle	Bibliothèques
Duplessis/Helene/Mlle	Médecine
Ezer/Helene/M.	Études infirmières
Gagne/Marcel/M.	Gestion des installations
Gallucci/Giuseppina/Mme	Audit interne
Garcia-Rejon/Maricruz/Mme	Kinesiologie et éducation physique
Garland/Trevor/M.	Ressources informatiques
Gosselin Pellerin/Marjolaine/M.	Endocrinologie
Huot/Robert/M.	Gestion des installations
Jackson/Douglas A/M.	Ressources informatiques
Khoury/Anastassia/Mlle	Bibliothèques
Kidd/Ian/M.	Gestion des installations
Kirby/Peter C/M.	Sciences des ressources naturelles
Kolonics/Judith Diane/Mlle	Bibliothèques
Kovacevic/Miriam Mirjana/Mme	Neurologie et neurochirurgie
Larocque/Deborah/Mlle	Avancement universitaire
Lechowicz/Martin J/M.	Biologie
Lee Loy/Ailsa C/Mme	Centre de cancer Goodman
Lesage/Renee/Mme	Service TI
Lewis/Barbara Jean/Mlle	Service universitaire
Lindsay/Judith/Mlle	Bibliothèques
Lothead/Marian/Mlle	Ressources informatiques
Loft/Michael/M.	École de service social
Malynowsky/Lydia Vladimera/Mlle	Medécine dentaire
Martinek/Peter/M.	Bibliothèques
Martone/Lydia/Mlle	Bureau du vice-principal (administration et finances)
Mayer/Helene/Mlle	Génie
Mongeon/Line/Mlle	Installation de microsonde électronique
Pizzolongo/Candida/Mme	Oncologie
Powell/Nancy/Mme	Résidences - Campus Macdonald
Robert/Louise M/Mlle	Bibliothèques
Romero/Pedro/M.	Biochimie
Rowat/Vee/Mlle	Campus Macdonald
Russell/Phyllis/Mme	Gestion des installations

Annexe I – Retraites (suite)

Nom	Département ou faculté
Sancho/Neville G F/Prof	Mathématiques et statistiques
Savard/Louise/Mrs	Sécurité
Sibbald/Kathleen M/Dr	Langues, littératures et cultures
Sood/Anand/Mrs	École d'urbanisme
St Martin/Ronald/Mr	Gestion des installations
Starnino/Adriana A/Miss	Éducation permanente
Strople/Stephen/Mr	Secrétariat
Tchadej/Boris/Mr	Gestion des installations
Telmosse/Diane/Miss	Écoles des sciences infirmières
Toti/Joanna/Ms	Médecine
Turcotte/Rene A/Dr	Kinesiologie et éducation physique
Verkade/Alison/Mrs	Ressources humaines
Waterway/Marcia J/Dr	Phytotechnie
Weldon/George/Mr	Médecine
Zhao/Julan/Ms	Chimie

Annexe II

2016 DÉCÈS

Nom	Département ou faculté
Benaquisto/Lucia/Prof.	Sociologie
Benfey/Bruno Georg/M.	Pharmacologie et thérapeutique
Blundell/John Edward/M.	Neurochirurgie
Boileau/Marc/M.	Campus Macdonald
Boswell/William/M.	Études d'éducation
Boullata/Marita/Mlle	Bibliothèques
Burgess/Donald Arthur/Prof.	Études d'éducation
Carosielli/Giovanni/M.	Gestion des installations
Caucci/Ercole/M.	Gestion des installations
Devarenes Chung/Simone/Mlle	Recherche chirurgicale
Dewey/Colleen/Mme	Service des sports
Doyle/Josephine M/Prof.	École de sciences infirmières
Finlayson/Janet Louise/Mlle	Campus Macdonald
Fraser/Eileen/Mlle	Economie
Garneau/Edith-Ann/Mme	École de sciences infirmières
Gilson/Denis F R/Prof.	Chimie
Goodchild/Bruce/M.	Biologie
Gooding/Barbara Anne/Soeur	École de sciences infirmières
Grassino/Alex/M.	École de physiothérapie et d'ergothérapie
Grondin/Bruno/M.	Génie minier et métallurgique
Ha-Huy/Phien/M.	Gestion des installations
Haworth/Lorna H/Prof.	Programmes d'études
Keough/Patrick S/M.	Génie et conception
Kontogiannea/Maria/Mlle	Obstétrique et gynécologie
Leask/Bernie/M.	Graphique, multimédia et publicité

Annexe II – Décès (suite)

Nom	Département ou faculté
Legault/Jean Maurice/M.	Pathologie
Linderman/Deborah/M.	Anglais
Lovasik/Susan E/Mlle	Gestion
Lundgren/Jan/Prof.	Géographie
MacDonald/Ronald George/M.	Service de conception
Masson/Elinor/Mme	Épidémiologie et biostatistique
Matte/Nicolas M/M.	Droit
McDonald/J Corbett/M.	Santé au travail
McDonald/Thelma/Mme	Éducation
McKinnon/Alastair T/Prof.	Philosophie
Minde/Klaus/M.	Psychiatrie
Monk/Richard/M.	Gestion des installations
Mooney/Mary/Mlle	Clinique de médecine sportive
Moss/Nathan/M.	Secrétariat
Murphy/Nancy Annie/Mme	Résidences
Nagy/Mike/M.	Campus Macdonald
Nahoul/Nouhad William/M.	Gestion des installations
Nowak/Jean/Mlle	Médecine
Nuttall/Barbara/Mlle	Laboratoire de neuropathologie
Porter/Myrtle/Mlle	Hopital neurologique de Montréal
Puhvel/Martin/Prof.	Anglais
Reiss/Nellie/Mme	Bibliothèques
Remsen/Derek/M.	Ressources matérielles et opérations commerciales
Selby/David Adrian/Prof.	Génie civile
Smith/Shane/M.	Librairie
Sutherland/Donald Marshall/M.	Presses universitaires McGill-Queen's
Trudeau/Suzanne/Mlle	Biochimie
Vanderstap/Magtildis/Mme	Bibliothèques
Verilli/Anna/Mlle	Études est-asiatiques
Werk/Annette/Mme	École de service social

Annexe III

SOMMAIRE EXÉCUTIF DE L'ÉVALUATION DU RÉGIME



Faits saillants de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2015

À la demande du Comité d'administration des retraites, nous avons procédé à l'évaluation actuarielle du Régime de retraite de l'Université McGill au 31 décembre 2015. Les résultats de cette évaluation ont été présentés dans un rapport formel daté du 23 juin 2016, qui a été déposé auprès des autorités gouvernementales. Le présent document résume le processus et les résultats de cette évaluation actuarielle.

Les principaux objectifs de l'évaluation actuarielle sont de déterminer la situation financière du Régime à la date d'évaluation, sous les bases de solvabilité et de capitalisation, et d'établir les cotisations qui doivent être versées par l'Université de façon à satisfaire aux exigences de la législation applicable pour la période de trois ans suivant la date d'évaluation.

Évaluation de capitalisation – Processus et résultats

Aux fins de l'évaluation de capitalisation, le passif actuariel du Régime est d'abord comparé avec la valeur marchande de l'actif à la date d'évaluation. Pour les dispositions à cotisations déterminées (« Segment CD »), le passif actuariel correspond, par définition, aux cotisations accumulées avec intérêt et ainsi, aucun surplus/déficit de capitalisation ne peut exister. Par contre, pour les dispositions à prestations déterminées, i.e. dispositions de rente minimale sous la Partie A (« Segment minimum PD ») ainsi que les rentes en cours de paiement (« Segment des retraités »), un surplus/déficit de capitalisation peut exister. Si un déficit de capitalisation est révélé, une cotisation pour service passé doit être payée sur une période maximale de 15 ans par l'Université. De plus, l'Université doit verser des cotisations à l'égard du service courant; ces cotisations incluent celles requises en vertu des dispositions CD du Régime et également celles requises à l'égard du Segment minimum PD.

Pour les segments PD, le passif actuariel et le coût du service courant sont fonction des hypothèses actuarielles sous-jacentes au processus d'évaluation. Une révision complète des hypothèses actuarielles a été effectuée en préparation à cette évaluation. Les principales hypothèses sont : (a) un taux d'intérêt de 3,9 % p.a., net des dépenses, pour évaluer le passif des retraités; (b) un taux d'intérêt de 5¾ % p.a., net des dépenses, jumelé à une hypothèse d'augmentation des salaires de 3 % p.a., pour évaluer le passif à l'égard du Segment minimum PD; (c) la table de mortalité « CPM-2014 Publique avec projections générationnelles de la mortalité selon l'« Échelle de projection CPM-B »»; et (d) des tables de taux de retraite basées sur l'expérience réelle du Régime, séparément pour le personnel enseignant et pour les autres participants.

Les principaux résultats de l'évaluation de capitalisation sont les suivants :

- Le passif actuariel était de 1 525 574 000 \$ au 31 décembre 2015 (i.e. 1 186 210 000 \$ sous le Segment CD, 261 327 000 \$ sous le Segment des retraités et 78 037 000 \$ sous le Segment minimum PD). La valeur marchande de la Caisse était de 1 447 567 000 \$ et il y avait donc un déficit de capitalisation de 78 007 000 \$ à la date d'évaluation.
- À la date de l'évaluation précédente (i.e. 31 décembre 2012), il y avait un déficit de capitalisation de 97 206 000 \$; les facteurs qui ont contribué à l'évolution de la situation financière de capitalisation depuis l'évaluation précédente sont la baisse attendue du déficit due aux cotisations minimales pour le service passé versées par l'Université nettes de l'intérêt sur le déficit, le rendement de la Caisse qui a été supérieur aux hypothèses actuarielles (effet positif de 27,3 M\$), le rendement crédité sur le solde des comptes sous le Segment CD qui a été plus élevé que prévu (effet positif de 33,8 M\$), les cotisations additionnelles de l'Université versées afin d'assurer le versement intégral des règlements externes (effet positif de 41,5 M\$), les changements apportés aux hypothèses actuarielles (augmentation du passif de 81,1 M\$) et une augmentation de 7,5 M\$ du passif à l'égard d'autres sources de gains et pertes d'expérience.
- Les cotisations minimales pour le service passé à être versées par l'Université pour amortir le déficit de capitalisation sur 15 ans s'élèvent à 7 700 400 \$ par année.

Annexe III – Sommaire exécutif (suite)

- Pour ce qui est du service courant, les cotisations de l'Université à l'égard du Segment minimum PD sont calculées à 4 588 100 \$ pour 2016; ces cotisations s'ajoutent à celles requises sous le Segment CD, qui sont estimées à 24 126 000 \$ pour 2016. Depuis le 1er janvier 2014, les participants actifs du Segment minimum PD versent une cotisation additionnelle de partage des coûts égale à 2,2 % des gains admissibles par année. Par conséquent, les cotisations requises de l'Université au Segment CD ont été réduites du même montant.

Évaluation de solvabilité – Processus et résultats

L'évaluation de solvabilité simule quelle aurait été la situation financière du Régime à la date d'évaluation si le Régime avait été terminé à cette date. Les hypothèses actuarielles sont en grande partie dictées par la législation. Au 31 décembre 2015, le passif de solvabilité a été calculé à 1 673 461 000 \$ alors que l'actif était de 1 447 067 000 \$, pour un déficit de solvabilité de 226 394 000 \$ et un taux de solvabilité de 86,5 %.

Les résultats de l'évaluation de solvabilité n'ont pas d'impact direct sur les exigences de capitalisation sous le Régime; par contre, des cotisations additionnelles de l'Université pourront être requises afin d'assurer le versement intégral des règlements externes, de telles cotisations additionnelles représentant la portion non capitalisée des règlements selon le degré de solvabilité (80,8 %) établi conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*.

Cotisations minimales de l'Université pour 2016-2018

Compte tenu des résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2015, les cotisations minimales requises à être versées par l'Université jusqu'à la prochaine évaluation sont comme suit :

À l'égard du Segment CD¹ :

- Déterminées selon les dispositions du Régime ; basées sur la masse salariale à la date d'évaluation, les cotisations de l'Université pour le Segment CD sont estimées à 24 126 000 \$ par année pour 2016.

À l'égard des Segments PD :

	<u>Année 2016</u>	<u>Année 2017</u>	<u>Année 2018</u>
• Cotisations de l'Université pour le service courant à l'égard du Segment minimum PD ²	4 588 100 \$	4 725 700 \$	4 867 500 \$
• Cotisations minimales de l'Université pour amortir le déficit de capitalisation	7 700 400 \$	7 700 400 \$	7 700 400 \$
• Total – Segments PD	12 288 500 \$	12 426 100 \$	12 567 900 \$


1: Depuis le 1er janvier 2014, les participants actifs du Segment minimum PD versent une cotisation additionnelle de partage des coûts égale à 2,2 % des gains admissibles par année. Par conséquent, les cotisations requises de l'Université au Segment CD ont été réduites du même montant.

2: Établies en supposant que la masse salariale augmentera en 2017 et 2018 selon l'hypothèse d'augmentation des salaires.

La prochaine évaluation doit être produite au plus tard au 31 décembre 2018 et devra être déposée auprès des autorités gouvernementales avant la date butoir légale du 30 septembre 2019. L'Université doit maintenir sa cotisation selon le niveau établi dans le rapport de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2015 jusqu'à ce qu'un nouveau rapport d'évaluation actuarielle soit produit et déposé auprès des autorités gouvernementales; à ce moment, l'Université ajustera ses cotisations afin de refléter les nouvelles règles de capitalisation prévues en vertu de cette nouvelle évaluation.

Le tout, respectueusement soumis par :


Jean-Francois Gariépy, f.s.a., f.i.c.a.


Dany Desgagnés, f.s.a., f.i.c.a.

Annexe IV

GLOSSAIRE

Actifs à rendement réel : Actifs physiques ou tangibles avec une valeur intrinsèque. Les actifs réels comprennent, entre autres, les biens immobiliers, les infrastructures, les métaux précieux, les matières premières, les terres agricoles et le pétrole.

Actifs réels inscrits en bourse : Actifs physiques ou tangibles (immobilier, infrastructures) qui sont titrisés, inscrits et transigés en bourse.

Actions : Titres représentant une participation au capital social d'une société et généralement assortis de droits de vote.

Actuaire : Spécialiste indépendant responsable de calculer les passifs actuariels des régimes de retraite et de les comparer aux actifs des régimes afin de déterminer leur situation financière.

Anciens tarifs : S'appliquent aux membres qui ont souscrit à leur rente avant le 1er janvier 2000.

Bons du trésor : Titre de créance à court terme émis par l'État. Au lieu de donner droit à des intérêts, les bons du Trésor sont vendus à escompte pour tenir compte des taux d'intérêt à court terme. La différence entre le prix d'achat et le produit à l'échéance tient lieu d'intérêts.

Caisse de retraite : Comprend les cotisations de l'employé et de l'employeur dans le Régime de retraite, plus les revenus, gains et (ou) pertes des placements choisis.

Compte équilibré : Option de placement établi par le CAR qui consiste à répartir l'actif entre le Fonds commun d'actions, les placements alternatifs et le Fonds commun à revenu fixe, dans des proportions déterminées régulièrement par le CAR.

Contrats de change : Contrat prévoyant l'achat ou la vente de la monnaie d'un pays à un prix déterminé. Un tel contrat fixe le taux de change à une date donnée.

Déficit de capitalisation : Écart entre le passif actuariel et l'actif, selon l'évaluation de la capitalisation.

Déficit de solvabilité : Excédent de la somme du passif de solvabilité sur la somme de l'actif de solvabilité. L'évaluation de la solvabilité part du principe que le régime est dissout.

Degré de solvabilité : Ratio entre l'actif et le passif de solvabilité à la date d'évaluation, excluant le solde des cotisations déterminées pour les membres du Régime qui n'auraient pas été admissibles à une rente minimale selon la formule à prestations déterminées prévue par le Régime.

Diversification : Stratégie visant à répartir le risque entre différentes classes d'actifs de différentes régions.

Durée : Mesure utilisée pour estimer l'incidence d'un changement de taux d'intérêt sur la juste valeur des titres à revenu fixe.

Évaluation de la capitalisation : Suppose que le régime restera en vigueur indéfiniment et repose, par conséquent, sur des hypothèses et méthodes actuarielles long terme.

Excédent de capitalisation : Écart positif entre l'actif et le passif actuariel, selon l'évaluation de la capitalisation.

Fonds commun de titres à revenu fixe : Titres d'obligations, de débetures, de prêts hypothécaires, d'effets et autres réputés être des titres de créance. Le Fonds commun de titres à revenu fixe peut parfois détenir de l'encaisse et équivalents de trésorerie.

Fonds commun d'actions : Titres d'actions ordinaires et privilégiées et autres réputés être des titres de participation. Le Fonds commun d'actions peut parfois détenir de l'encaisse et équivalents de trésorerie.

Fonds de marché monétaire : Fonds constitué d'espèces, de placements à court terme et d'autres titres de participation dont l'échéance est généralement inférieure à un an et qui sont généralement réputés être des instruments de marché monétaire.

Fonds socialement responsable (FSR) : Actions et titres à revenu fixe et autres titres gérés selon des principes de responsabilité sociale. Le FSR peut détenir occasionnellement de l'encaisse et équivalents de trésorerie.

Gains/pertes réalisés : Gains ou pertes en capital qui se produisent lorsqu'un actif apprécié/déprécié est vendu.

Gestion active : Style de gestion en vertu duquel un gestionnaire sélectionne des titres de placements particuliers dans le but de réaliser un rendement supérieur à celui de l'indice de référence correspondant.

Indice Barclays Global Aggregate : Indice à revenu fixe composé de titres de dette de qualité (investment grade) provenant de 24 marchés développés.

Indice composé S&P/TSX : Principal indice repère pour le marché des actions canadiennes, y compris les actions ordinaires et les unités de fiducies de revenu.

Indice composé S&P 500 : Indice américain composé de 500 actions sélectionnées selon leur capitalisation boursière, leur liquidité et leur groupe industriel. Il s'agit d'un indice pondéré selon la valeur marchande, le coefficient de pondération de chaque action étant proportionnel à sa valeur à la cote.

Annexe IV – Glossaire (suite)

Indice de référence : Indicateur avec lequel on peut comparer les taux de rendement et mesurer la valeur ajoutée comparativement aux indices des marchés.

Indice des prix à la consommation (IPC) : Calculé par Statistique Canada, l'IPC mesure le prix d'un panier représentatif de biens et services. L'inflation est le taux de changement annuel de l'IPC.

Indice FTSE TMX Canada bons du Trésor 30 jours : Indice qui mesure le rendement des bons du trésor de 30 jours du gouvernement fédéral.

Indice FTSE TMX Canada obligations de sociétés : Sous-indice de l'indice FTSE TMX Canada obligataire universel ne contenant que les obligations de sociétés des grands secteurs d'activité.

Indice FTSE TMX Canada obligataire universel : Indice conçu pour illustrer le rendement général des titres à revenu fixe du marché canadien.

Indice FTSE TMX Canada obligations gouvernementales à long terme : Un sous-ensemble de l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada comprenant seulement des obligations du gouvernement du Canada, des provinces, des municipalités et des agences gouvernementales et ayant une maturité supérieure à dix ans.

Indice FTSE TMX Canada obligations provinciales à moyen terme : Un sous-ensemble de l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada comprenant seulement des obligations des gouvernements provinciaux du Canada et ayant une maturité entre 5 et 10 ans.

Indice FTSE TMX Canada obligations provinciales à court terme : Un sous-ensemble de l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada comprenant seulement des obligations des gouvernements provinciaux du Canada et ayant une maturité inférieur ou égal à 5 ans.

Indice mixte personnalisé Brookfield : Indice personnalisé composé d'actions, de matières premières et d'obligations.

Indice MSCI ACWI : Indice pondéré des marchés cotés en bourse conçu pour mesurer la performance boursière des marchés développés et émergents.

Indice MSCI EAEO : Indice des marchés cotés en bourse conçu pour mesurer la performance boursière des marchés développés à l'extérieur des États-Unis et du Canada.

Indice MSCI EM : Indice conçu pour mesurer la performance boursière des marchés émergents.

Indice MSCI Europe : Indice des marchés cotés en bourse conçu pour mesurer la performance boursière des marchés développés en Europe.

Indice MSCI Monde Rendement Boursier Élevé : Dérivé de l'indice MSCI Monde qui rassemble les actions à forte et moyenne capitalisation de pays développés. L'indice est conçu pour suivre les actions qui procurent, de manière persistante, des revenus de dividendes supérieurs à la moyenne.

Indice personnalisé basé sur le passif : L'indice personnalisé basé sur le passif est un portefeuille diversifié d'obligations dont les flux monétaires répliquent les flux monétaires du Fonds de retraite de McGill.

Indice S&P/TSX Titres à faible capitalisation canadienne : Indice de petites entreprises canadiennes faisant partie de l'indice composé S&P/TSX.

Investissements guidés par le passif : Investissement conçu pour réduire les risques liés au taux d'intérêt associés aux passifs actuariels de régime de retraite à prestations déterminées.

Juste valeur : Le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché.

Liquidité : Mesure de facilité avec laquelle on peut acheter ou vendre un actif sans trop influencer leur cours.

Marchés émergents : Marchés des pays en voie de développement, conformément à la définition qu'en donne la Société financière internationale (IFC), sur la base du produit national brut (PNB) par habitant.

Marge liquidative : Solde minimum de liquidités à maintenir dans un compte d'opérations pour négocier sur un marché donné.

Nouveaux tarifs : S'appliquent aux membres qui ont souscrit à leur rente après le 1^{er} janvier 2000.

Objectif de placement – Compte équilibré : Réaliser une accumulation de capital à long terme par le biais de répartitions entre le Fonds commun d'actions (45 %), les placements alternatifs (20 %) et le Fonds commun de titres à revenu fixe (35 %).

Objectif de placement – Fonds commun d'actions : Réaliser une accumulation de capital à long terme et des revenus de dividendes en investissant dans des portefeuilles diversifiées canadiens et de titres mondiaux.

Objectif de placement – Fonds commun de titres à revenu fixe : Fournir une source prévisible de revenus d'intérêts et réduire la volatilité des revenus des placements en investissant dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe.

Objectif de placement – Fonds du marché monétaire : Préserver le capital, garantir des revenus stables et la liquidité.

Annexe IV – Glossaire (suite)

Objectif de placement - Fonds socialement responsable : Optimiser l'accumulation de capital à long terme d'une manière « socialement responsable » grâce à des placements dans des titres de participation et des titres à revenu fixe.

Objectif de placement - Option cycle de vie : Optimiser l'accumulation de capital à long terme par une répartition des actifs qui évolue en fonction de l'âge et de la tolérance au risque.

Objectif de placement – Placements Alternatifs : Réaliser une accumulation de capital à long terme et des revenus en mettant l'accent sur la préservation de capital en investissant dans des portefeuilles diversifiés de placement alternatifs.

Obligation : Titre d'emprunt selon lequel l'émetteur promet de payer au détenteur un montant périodique d'intérêts pendant une durée précise et de rembourser le montant de l'emprunt à l'échéance.

Option cycle de vie : Répartition des actifs d'investissement qui évolue en fonction de l'âge et de la tolérance au risque du membre. Plus le membre se rapproche de la retraite, plus sa répartition d'actifs devient conservatrice.

Papier commercial : Des titres d'emprunt à court terme dont l'échéance est généralement inférieure à un an.

Partie A : Fait référence au Régime hybride pour les employés qui ont adhéré au Régime de retraite ou étaient admissibles d'y adhérer avant le 1er janvier 2009.

Partie B : Fait référence au Régime à cotisations déterminées pour les employés qui étaient admissibles à adhérer au Régime de retraite au 1er janvier 2009 et après.

Placements alternatifs : Tout actif non-traditionnel (incluant les stratégies à rendement absolu, les placements privés, l'immobilier, les actifs réels cotés en bourse et l'infrastructure) ayant une valeur économique potentielle généralement non offert par les portefeuilles d'investissement standards.

Placements étrangers : Placements dans des titres dont la société est généralement domiciliée en dehors du Canada et des États-Unis.

Placements privés : Participation dans des sociétés qui ne sont pas cotées en bourse et qui peut prendre la forme, par exemple d'investissements dans du capital risque, des rachats d'entreprises, des financements mezzanine et de la dette privée.

Ratio de solvabilité : Ratio entre l'actif et le passif de solvabilité à la date d'évaluation.

Régime de retraite : Désigne le Régime de retraite de l'Université McGill, conformément à la description qui en est donnée dans le texte du régime, modifié de temps à autre.

Régime hybride : Régime de retraite qui inclut des éléments d'un Régime à prestations déterminées et d'un Régime à cotisations déterminées. La Partie A est un Régime Hybride.

Rendement : Un ratio obtenu en divisant le revenu annuel (dividendes, intérêts, loyers, etc.) par la juste valeur marchande d'un placement. Le rendement est habituellement exprimé en pourcentage.

Rente : Série de versements à montant fixe pendant une période de temps donnée.

Rente minimale à prestations déterminées : Rente calculée selon une formule qui tient compte des années de service créditées du participant et de ses 60 mois consécutifs de salaire les plus élevés.

Répartition de l'actif : Proportion des actifs investis dans différentes classes d'actifs.

Stratégies à rendement absolu : une stratégie de placement visant à dégager un rendement positif peu importe les conditions du marché en utilisant une variété de techniques de gestion.

Taux de rendement : Revenu gagné plus/moins tout gain/perte en capital, réalisé ou non, pendant une période donnée. Le taux de rendement est habituellement exprimé en pourcentage.

Taux de rendement annualisé : Taux de rendement exprimé sur un an, bien que les taux de rendement réels qui sont annualisés soient calculés sur des périodes supérieures ou égales à un an.

Texte du Régime : Le texte du Régime de retraite de l'Université McGill, modifié au 1^{er} janvier 2012, qui est mis à la disposition des membres qui souhaitent le consulter aux bureaux du comité.

Rapport de l'auditeur

INDÉPENDANT

Au Comité d'administration des retraites du Régime de retraite de l'Université McGill

Nous avons effectué l'audit du rapport financier ci-joint du Régime de retraite de l'Université McGill, qui comprend l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2016 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Le rapport financier a été préparé par la direction sur la base des dispositions en matière d'information financière décrites dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements* 2016 publié par Retraite Québec relativement à la préparation d'un rapport financier en application de l'article 161 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec).

Responsabilité de la direction pour le rapport financier

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ce rapport financier sur la base des dispositions en matière d'information financière énoncées dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements* 2016 publié par Retraite Québec relativement à la préparation d'un rapport financier en application de l'article 161 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un rapport financier exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le rapport financier, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le rapport financier ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans le rapport financier. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que le rapport financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle du rapport financier afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble du rapport financier.

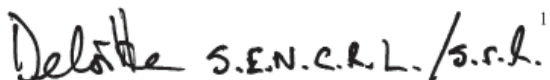
Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, le rapport financier donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite de l'Université McGill au 31 décembre 2016 et de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux dispositions en matière d'information financière énoncées dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements* 2016 publié par Retraite Québec relativement à la préparation d'un rapport financier en application de l'article 161 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec).

Référentiel comptable

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 du rapport financier, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Le rapport financier a été préparé pour permettre au Comité d'administration des retraites du Régime de retraite de l'Université McGill de répondre aux exigences de Retraite Québec. En conséquence, il est possible que le rapport financier ne puisse se prêter à un usage autre.

 Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Montréal (Québec)

Le 22 mars 2017

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A125888

État de l'actif net disponible

POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

au 31 décembre 2016

Fonds d'accumulation

ACTIF	2016	2015
Placements (note 3)	1 288 498 006 \$	1 253 076 849 \$
Encaisse	8 709 775	12 289 808
Contrats de change (note 4)	459 527	2 128 759
Marge liquidative et contrats à terme sur indice boursier (note 7)	562 799	2 197 406
Revenus de placement à recevoir	3 369 934	3 622 754
Débiteurs	15 547 792	4 873 785
Cotisations à recevoir de l'Université McGill	1 808 220	1 726 449
	1 318 956 053	1 279 915 810
PASSIF		
Contrats de change (note 4)	2 311 466	15 066 403
Créditeurs et charges à payer	4 876 963	3 668 544
Sommes à payer au Fonds de retraite (note 6)	38 350	193 030
Sommes à payer aux anciens membres	1 678 133	708 501
	8 904 912	19 636 478
Actif net disponible pour le service des prestations	1 310 051 141	1 260 279 332

Fonds de retraite

ACTIF		
Placements (note 3)	163 132 980	183 562 303
Encaisse	699 871	594 741
Revenus de placement à recevoir	1 430 164	1 409 339
Débiteurs	1 320	2 779 993
Sommes à recevoir du Fonds d'accumulation (note 6)	38 350	193 030
	165 302 685	188 539 406
PASSIF		
Contrats de change (note 4)	10 101	21 233
Créditeurs et charges à payer	165 839	249 351
Sommes à payer à l'Université McGill	958 113	980 416
	1 134 053	1 251 000
Actif net disponible pour le service des prestations	164 168 632	187 288 406
Total de l'actif net disponible pour le service des prestations	1 474 219 773 \$	1 447 567 738 \$

État de l'évolution de l'actif net disponible POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2016

Fonds d'accumulation

	2016	2015
Actif net disponible pour le service des prestations au 1 ^{er} janvier	1 260 279 332 \$	1 207 231 342 \$
AUGMENTATION		
Revenus de placement (note 5)	28 851 009	32 492 431
Gains réalisés	49 966 793	50 266 802
Cotisations régulières des membres	25 128 862	24 185 149
Cotisations spéciales des membres	5 945 316	6 068 507
Cotisations volontaires des membres	993 663	701 247
Cotisations régulières de l'Université McGill	24 796 005	23 640 539
Cotisations spéciales de l'Université McGill	30 810 774	27 943 563
Transferts d'autres régimes agréés	236 270	268 178
Augmentation totale de l'actif net	166 728 692	165 566 416
DIMINUTION		
Frais d'administration (note 8)	3 016 744	3 381 745
Honoraires de gestion de placement	3 410 387	3 904 571
Prestations de retraite	56 293 542	50 621 317
Prestations de retraite - FRV/FRR de l'Université McGill	23 964 791	18 897 662
Prestations de cessation d'emploi	26 018 530	35 838 139
Prestations de décès	2 223 655	1 691 539
Coûts de transaction	415 293	355 072
Diminution totale de l'actif net	115 342 942	114 690 045
Variation de la juste valeur des placements (gains non réalisés (pertes))	(1 613 941)	2 171 619
Variation de l'actif net au cours de l'exercice	49 771 809	53 047 990
Actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre	1 310 051 141 \$	1 260 279 332 \$

État de l'évolution de l'actif net disponible

POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2016

Fonds de retraite

	2016	2015
Actif net disponible pour le service des prestations au 1 ^{er} janvier	187 288 406 \$	197 374 540 \$
AUGMENTATION		
Revenus de placement (note 5)	5 204 651	5 384 833
Gains réalisés	1 416 147	3 206 530
Augmentation totale de l'actif net	6 620 798	8 591 363
DIMINUTION		
Frais d'administration (note 8)	275 933	425 987
Honoraires de gestion de placement	159 959	171 658
Prestations de retraite	28 225 995	28 912 415
Diminution totale de l'actif net	28 661 887	29 510 060
Variation de la juste valeur des placements au cours de l'exercice (gains non réalisés (pertes))	(1 078 685)	10 832 563
Variation de l'actif net au cours de l'exercice	(23 119 774)	(10 086 134)
Actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre	164 168 632 \$	187 288 406 \$

Notes afférentes

AU RAPPORT FINANCIER

31 décembre 2016

1. Description sommaire du régime**A) GÉNÉRALITÉS**

Le Régime de retraite de l'Université McGill (le « Régime ») garantit des prestations de retraite aux employés admissibles (le « membre ») de l'Université McGill (l' « Université »). Le Régime est un régime de pension agréé au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et il est exempté d'impôt. La rente revenant à chaque membre est fixée en fonction de la valeur accumulée de son compte de retraite en vertu d'un régime à cotisations déterminées, complémenté, le cas échéant, provision minimale relative aux prestations déterminées.

B) POLITIQUE DE CAPITALISATION

Les membres du Régime sont tenus de verser des cotisations qui correspondent à 5,0 % (39 ans et moins), 7,0 % (de 40 à 49 ans) et 8,0 % (de 50 à 65 ans) du salaire de base, conformément aux dispositions du texte du Régime, diminué de 1,8 % de la tranche du salaire de base assujettie aux cotisations versées à Retraite Québec.

Les membres du personnel à plein temps géographique Université (PTG-U) versent 0,5 % de plus que les taux ci-dessus.

L'Université est tenue de verser des cotisations mensuelles régulières au Régime, qui correspondent au pourcentage du salaire de base des membres, établi à partir du tableau ci-dessous, diminué de 1,8 % de la tranche du salaire de base assujettie aux cotisations patronales obligatoires versées au RRQ :

Pourcentage du salaire de base des cotisations régulières de l'Université

Âge du membre à la fin du mois précédent	Membres	
	Membres	PTG-U
39 ans ou moins	5,0 %	5,8 %
de 40 à 49 ans	7,5 %	8,3 %
de 50 à 65 ans	10,0 %	10,8 %

Pour les membres inscrits au Régime ou admissibles à s'inscrire au Régime avant le 1^{er} janvier 2009 (les « membres Partie A »), il existe une disposition quant à la provision minimale relative aux prestations déterminées en fonction de la formule basée sur le salaire moyen le plus élevé.

L'Université est tenue de verser des cotisations supplémentaires, au besoin, afin de financer le coût lié à la provision minimale relative aux prestations déterminées du Régime, ainsi que d'autres paiements, comme il est requis par la loi.

À partir du 1^{er} janvier 2014, les membres Partie A cotisent 2,2 % de plus afin de financer le déficit actuariel.

C) PRESTATIONS DE RETRAITE

La prestation de retraite de chaque membre est déterminée en fonction de la valeur accumulée du compte de retraite du membre au moment de la retraite incluant, le cas échéant, la provision minimale relative aux prestations déterminées.

À partir de 2015, les membres peuvent transférer la valeur accumulée de leur compte de retraite dans un Fonds de revenu viager (FRV) ou un Fonds de revenu de retraite proposé par l'Université McGill.

D) PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI

Une prestation de cessation d'emploi est payable au départ du membre. La valeur de cette prestation est déterminée en fonction de la valeur accumulée du compte de retraite du membre incluant, le cas échéant, la provision minimale relative aux prestations déterminées.

E) PRESTATIONS DE DÉCÈS

En cas de décès avant la retraite, une prestation de décès forfaitaire équivalant à la valeur totale du compte de retraite du membre est versée au(x) bénéficiaire(s) désigné(s), incluant, le cas échéant, la provision minimale relative aux prestations déterminées.

En cas de décès après la retraite, la prestation de décès, le cas échéant, est déterminée en fonction de l'option de règlement retenue au moment du départ à la retraite.

F) FONDS D'ACCUMULATION

Le Fonds d'accumulation est constitué d'un fonds d'actions, de placements alternatifs, d'un fonds à revenu fixe, d'un fonds socialement responsable et d'un fonds du marché monétaire. Un compte équilibré et des options cycle de vie sont aussi disponibles, composés de répartitions entre le fonds d'actions, les placements alternatifs et le fonds à revenu fixe selon des proportions déterminées périodiquement par le Comité d'administration des retraites (le « Comité »).

Notes afférentes au rapport financier

31 décembre 2016

1. Description sommaire du régime (suite)**F) FONDS D'ACCUMULATION** (suite)

Ces divers fonds offrent un large éventail de stratégies de placement permettant au membre d'établir les stratégies les plus appropriées en fonction de ses besoins financiers individuels.

Tous les actifs à cotisations déterminées du Fonds d'accumulation sont répartis dans les comptes individuels, de même que tous les revenus, gains et pertes de placement. L'actif est, par définition, égal au passif, et le fonds ne peut présenter ni excédent ni déficit.

Les cotisations de l'Université qui découlent de la disposition relative à la provision minimale relative aux prestations déterminées ainsi que le financement par l'Université relatif à l'insuffisance du Régime résultant des évaluations actuarielles sont versées dans le Fonds complémentaire.

L'actif du Fonds complémentaire est placé dans le compte équilibré et est inclus dans le Fonds d'accumulation.

Tout excédent actuariel du Fonds complémentaire appartient à l'Université, et il revient à l'Université de déterminer l'affectation de cet excédent; par exemple, utiliser l'excédent afin de régler les cotisations en vertu du Régime.

À partir du 1^{er} janvier 2014, les membres Partie A assument jusqu'à 50 % des coûts de financement du déficit actuariel.

En cas de fermeture du Régime, tout déficit actuariel découlant de la disposition relative à la provision minimale relative aux prestations déterminées ou d'une insuffisance du Régime est la responsabilité de l'Université.

G) FONDS DE RETRAITE

Le Fonds de retraite détient les actifs nécessaires pour assurer les prestations destinées au personnel retraité qui a choisi l'option de règlement interne avant le 1^{er} janvier 2011.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le membre ne peut plus opter pour un règlement à l'interne.

2. Principales méthodes comptables**PRÉSENTATION ET RÉFÉRENTIEL COMPTABLE**

Le rapport financier a été préparé par la direction du Régime conformément au référentiel comptable pour la préparation d'un rapport financier

mentionné dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements* 2016, publié par Retraite Québec. Ce référentiel comptable diffère de façon significative par rapport aux Normes comptables canadienne pour les régimes de retraite puisqu'il n'inclut pas les obligations au titre des prestations de retraite du Régime et les informations complémentaires s'y rattachant.

Le Régime applique le chapitre 4600 de la Partie IV du *Manuel des Comptables Professionnels Agréés* (le « Manuel »), intitulé « Régimes de retraite ». Ce chapitre constitue la base qui sous-tend le référentiel comptable adopté par Retraite Québec. Les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé de la Partie II du Manuel sont appliquées concernant les méthodes comptables autres que celles liées au portefeuille de placements du Régime, dans la mesure où ces normes n'entrent pas en conflit avec le chapitre 4600.

Le Régime applique également la Norme internationale d'information financière (IFRS)-13, intitulée « Évaluation de la juste valeur ». Les placements ont été évalués au prix de clôture au 31 décembre 2016 si celui-ci se trouve entre le cours acheteur et le cours vendeur.

Ce rapport financier est basé sur la méthode de la continuité de l'exploitation et présente la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, indépendante de l'Université.

Le rapport financier tient compte des principales méthodes comptables suivantes :

PLACEMENTS

Les placements sont comptabilisés à la date de la transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- a) les contrats de change sont évalués en utilisant les taux de change à la fin de l'exercice, la volatilité et l'échéance;
- b) les contrats à terme sur indices boursiers sont évalués au cours de règlement de l'indice boursier;
- c) les placements à revenu fixe sont évalués en utilisant le prix ou le rendement équivalent coté

Notes afférentes au rapport financier

31 décembre 2016

obtenu de tiers vendeurs;

2. Principales méthodes comptables

(suite)

PLACEMENTS (suite)

- d) les actions sont évaluées aux cours du marché;
- e) les actifs réels sont évalués en fonction d'évaluations périodiques pour ce type d'investissements. Les actifs réels inscrits en bourse sont évalués aux cours du marché;
- f) les placements privés sont évalués par une firme indépendante. La juste valeur est principalement obtenue des états financiers les plus récents des placements privés afférents aux placements du Régime, ajustée pour les opérations de trésorerie et devises, le cas échéant;
- g) les stratégies à rendement absolu sont évaluées en fonction des actifs sous-jacents (contrats de change, placements à revenu fixe, actions et actifs réels).

CONSTATATION DES PRODUITS

Les revenus de placement sont constatés selon la comptabilité d'exercice. Les dividendes et les distributions de fonds sont constatés lorsqu'ils sont déclarés.

CONVERSION DE DEVISES

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la juste valeur des actifs et des passifs libellés en devises est déterminée en utilisant le taux de change à cette date. Les gains et les pertes résultant des variations de ces taux sont comptabilisés dans les variations de la juste valeur des placements à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Dans le cadre de la préparation du rapport financier, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date du rapport financier, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée

par le rapport financier. Parmi les principales composantes du rapport financier exigeant l'utilisation d'estimations figurent la juste valeur des placements dans les biens immobiliers, les placements privés et les stratégies à rendement absolu. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Placements et instruments financiers**A) ÉCHÉANCES ET CONDITIONS**

Les échéances et conditions des investissements sont décrites comme suit :

Encaisse et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie, essentiellement des valeurs mobilières émises ou garanties par des gouvernements canadiens, sont assortis d'une échéance moyenne de 53 jours dans le Fonds d'accumulation (47 jours en 2015) et 34 jours dans le Fonds de retraite (45 jours en 2015).

Revenu fixe

Dans le Fonds d'accumulation, les obligations, dont 40 % sont garanties par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux (49 % en 2015), affichent un rendement moyen pondéré à l'échéance en fonction du marché de 2,3 % (3,2 % en 2015) et une durée moyenne de 6,9 ans (7,6 ans en 2015). Dans le Fonds de retraite, les obligations, dont 39 % sont garanties par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux (35 % en 2015), affichent un rendement moyen pondéré à l'échéance en fonction du marché de 3,2 % (3,3 % en 2015) et une durée moyenne de 6,2 ans (6,5 ans en 2015).

Actions ordinaires

Dans le Fonds d'accumulation et le Fonds de retraite, les actions ordinaires, incluant les unités de fiducie, sont diversifiées tant par émetteurs que par secteurs d'activité.

Actifs réels

Les actifs réels se composent de biens immobiliers et d'investissements en infrastructures.

Dans le Fonds de retraite, les biens immobiliers se composent de fonds communs investissant directement dans des propriétés canadiennes.

Notes afférentes au rapport financier

31 décembre 2016

3. Placements et instruments financiers**A) ÉCHÉANCES ET CONDITIONS** (suite)

Dans le Fonds d'accumulation, les biens immobiliers se composent de fonds communs investissant directement dans des propriétés canadiennes et américaines.

Dans le Fonds d'accumulation, les investissements en infrastructures se composent de fonds investissant directement dans les infrastructures européennes et américaines.

Actifs réels inscrits en bourse

Dans le Fonds d'accumulation, les actifs réels inscrits en bourse sont diversifiés globalement.

Placements privés

Dans le Fonds d'accumulation, les placements privés se composent principalement de placements directs ou indirects dans des fonds étrangers privés investissant dans d'autres fonds et dans des fonds de dette privée.

Stratégies à rendement absolu

Dans le Fonds d'accumulation, les stratégies à rendement absolu se composent de stratégies directes de placement incluant situations spéciales, analyse de crédit/gestion de dette, sélection de titres américains, sélection de titres globales et arbitrage.

B) ENGAGEMENTS

Dans le Fonds d'accumulation, le Régime s'est engagé à financer des investissements dans les placements privés, les biens immobiliers et les infrastructures jusqu'à concurrence de 98,7 M\$ (55,6 M\$ en 2015). Le Régime prévoit respecter ses obligations dans le cours normal de ses opérations.

C) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'un émetteur d'obligations ne s'acquitte pas de ses obligations envers le Régime. Tous les placements à revenu fixe du Régime sont comptabilisés à leur juste valeur, ce qui constitue le risque de crédit maximal auquel le Régime est exposé.

D) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne dispose pas de liquidités suffisantes pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance et d'honorer ses engagements, les prestations de retraite et tout autre besoin de liquidité, prévu ou non. Le Régime surveille sur une base régulière le solde de son encaisse, afin de

s'assurer de disposer de suffisamment d'actifs liquides tels que l'encaisse, les équivalents de trésorerie et les obligations gouvernementales. Le Régime maintient également un portefeuille d'actifs hautement liquides qui peuvent être vendus en temps opportun afin de se protéger contre le risque d'une interruption inattendue des flux de trésorerie du Régime.

E) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt correspond à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la situation financière du Régime, soit le passif du Régime, étant donné la provision relative à la provision minimale relative aux prestations déterminées et le passif du Fonds de retraite.

Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur la juste valeur des titres à revenu fixe détenus par le Régime et compensent partiellement l'effet sur les passifs.

La durée est une mesure utilisée pour estimer l'incidence approximative d'un changement de taux d'intérêt sur la juste valeur des titres à revenu fixe. Pour gérer ce risque, la durée des titres à revenu fixe est surveillée et ajustée, le cas échéant.

F) RISQUE DE CHANGE

Le risque de change se définit comme le risque que la valeur d'un actif ou d'un passif libellé en devises fluctue en raison des variations des taux de change. Des contrats de change ont été utilisés afin de couvrir l'effet des variations du taux de change en ce qui concerne les placements étrangers. La principale exposition du Régime au risque de taux de change est à l'égard du dollar américain. La diversification des placements est aussi utilisée pour gérer ce risque.

La note 4 quantifie les contrats de change non échus aux 31 décembre 2016 et 2015.

G) RISQUE DE PRIX

Le risque de prix se définit comme le risque que la juste valeur d'un placement fluctue en raison des variations du prix du marché. La diversification des placements est utilisée pour gérer ce risque.

3. Placements et instruments financiers (suite)

Effet de variations sur le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix

Type de risque	Variation	Effet sur le Fonds d'accumulation	Effet sur le Fonds de retraite
Risque de taux d'intérêt	Augmentation (diminution) de 1 %	Diminution (augmentation) de la juste valeur des placements à revenu fixe de 24,4 M\$ (2015 - 26,9 M\$)	Diminution (augmentation) de la juste valeur des placements à revenu fixe de 5,3 M\$ (2015 - 6,4 M\$)
Risque de change	Appréciation (dépréciation) du dollar américain de 0,01 \$ par rapport au dollar canadien	Augmentation (diminution) de la juste valeur des placements d'approximativement 3,0 M\$ (2015 - 2,9 M\$)	Augmentation (diminution) de la juste valeur des placements d'approximativement 433 000 \$ (2015 - 456 000 \$)
Risque de change sur les contrats de change	Appréciation (dépréciation) du dollar américain de 0,01 \$ par rapport au dollar canadien	Diminution (augmentation) de la juste valeur des contrats de change d'approximativement 1,5 M\$ (2015 - 1,5 M\$)	s. o.
Risque de prix	10 % du prix des actions	Variation de 62,2 M\$ de la juste valeur des titres de participation (2015 - 61,6 M\$)	Variation de 5,7 M\$ de la juste valeur des titres de participation (2015 - 5,9 M\$)

H) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 – évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – techniques d'évaluation fondées sur des données autres que celles incluses dans le niveau 1, qui sont observables pour l'instrument évalué, directement ou indirectement;

Niveau 3 – techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres non observables sur le marché (données non observables).

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau suivant présente les instruments financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente au 31 décembre, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite ci-dessus :

Notes afférentes au rapport financier

31 décembre 2016

3. Placements et instruments financiers (suite)**H) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR (suite)**

Fonds d'accumulation	Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2016			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Équivalents de trésorerie	53 499 287	-	-	53 499 287
Placements à revenu fixe - canadiens				
Obligations fédérales	-	36 012 655	-	36 012 655
Obligations provinciales	-	61 042 265	-	61 042 265
Obligations municipales	-	49 821 584	-	49 821 584
Obligations de sociétés	-	105 439 305	-	105 439 305
Hypothèques	-	438 082	-	438 082
Placements à revenu fixe - étrangers				
Obligations fédérales	-	45 236 544	-	45 236 544
Obligations de sociétés	-	21 116 110	-	21 116 110
Hypothèques	-	34 537 999	-	34 537 999
	-	353 644 544	-	353 644 544
Titres de participation				
Actions ordinaires - canadiennes	290 639 718	-	-	290 639 718
Actions ordinaires - étrangères	255 541 844	-	-	255 541 844
Fonds communs - étrangers	-	76 182 526	-	76 182 526
	546 181 562	76 182 526	-	622 364 088
Placements alternatifs				
Actifs réels	-	-	78 601 369	78 601 369
Actifs réels inscrits en bourse	21 464 915	-	-	21 464 915
Placements privés	-	-	57 858 291	57 858 291
Stratégies à rendement absolu	-	-	101 065 512	101 065 512
	21 464 915	-	237 525 172	258 990 087
Total des placements	621 145 764	429 827 070	237 525 172	1 288 498 006
Autres actifs financiers				
Contrats de change	-	459 527	-	459 527
Marge liquidative et contrats à terme sur indices boursiers	456 264	106 535	-	562 799
	456 264	566 062	-	1 022 326
Total des actifs financiers évalués à la juste valeur	621 602 028	430 393 132	237 525 172	1 289 520 332
Passifs financiers				
Contrats de change	-	2 311 466	-	2 311 466
Total des passifs financiers évalués à la juste valeur	-	2 311 466	-	2 311 466

Notes afférentes au rapport financier

31 décembre 2016

3. Placements et instruments financiers (suite)**H) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR** (suite)

Fonds d'accumulation	Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2015			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Équivalents de trésorerie	36 609 261	-	-	36 609 261
Placements à revenu fixe - canadiens				
Obligations fédérales	-	31 315 419	-	31 315 419
Obligations provinciales	-	88 193 009	-	88 193 009
Obligations de sociétés	-	92 407 189	-	92 407 189
Hypothèques	-	8 134 973	-	8 134 973
Placements à revenu fixe - étrangers				
Obligations fédérales	-	52 960 250	-	52 960 250
Obligations de sociétés	-	56 244 538	-	56 244 538
Hypothèques	-	24 998 052	-	24 998 052
	-	354 253 430	-	354 253 430
Titres de participation				
Actions ordinaires - canadiennes	259 758 987	-	-	259 758 987
Actions ordinaires - étrangères	296 700 430	-	-	296 700 430
Fonds communs - étrangers	-	59 178 670	-	59 178 670
	556 459 417	59 178 670	-	615 638 087
Placements alternatifs				
Actifs réels	-	-	63 066 806	63 066 806
Actifs réels inscrits en bourse	20 185 031	-	-	20 185 031
Placements privés	-	-	66 640 612	66 640 612
Stratégies à rendement absolu	-	-	96 683 622	96 683 622
	20 185 031	-	226 391 040	246 576 071
Total des placements	613 253 709	413 432 100	226 391 040	1 253 076 849
Autres actifs financiers				
Contrats de change	-	2 128 759	-	2 128 759
Marge liquidative et contrats à terme sur indices boursiers				
	1 932 777	264 629	-	2 197 406
	1 932 777	2 393 388	-	4 326 165
Total des actifs financiers évalués à la juste valeur	615 186 486	415 825 488	226 391 040	1 257 403 014
Passifs financiers				
Contrats de change	-	15 066 403	-	15 066 403
Total des passifs financiers évalués à la juste valeur	-	15 066 403	-	15 066 403

Notes afférentes au rapport financier

31 décembre 2016

3. Placements et instruments financiers (suite)**H) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR** (suite)

Fonds de retraite	Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Équivalents de trésorerie	5 466 850	-	-	5 466 850
Placements à revenu fixe - canadiens				
Obligations fédérales	-	1 730 133	-	1 730 133
Obligations provinciales	-	31 235 696	-	31 235 696
Obligations de sociétés	-	47 678 230	-	47 678 230
Placements à revenu fixe - étrangers				
Obligations de sociétés	-	4 618 573	-	4 618 573
	-	85 262 632	-	85 262 632
Titres de participation				
Fonds communs - canadiens	-	120 569	-	120 569
Fonds communs - étrangers	-	56 916 664	-	56 916 664
	-	57 037 233	-	57 037 233
Placements alternatifs				
Actifs réels	-	-	15 366 265	15 366 265
	-	-	15 366 265	15 366 265
Total des placements	5 466 850	142 299 865	15 366 265	163 132 980
Total des actifs financiers				
évalués à la juste valeur	5 466 850	142 299 865	15 366 265	163 132 980
Passifs financiers				
Contrats de change	-	10 101	-	10 101
Total des passifs financiers				
évalués à la juste valeur	-	10 101	-	10 101

Notes afférentes au rapport financier

31 décembre 2016

3. Placements et instruments financiers (suite)**H) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR** (suite)

Fonds de retraite	Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Équivalents de trésorerie	3 290 272	-	-	3 290 272
Placements à revenu fixe - canadiens				
Obligations provinciales	-	34 314 417	-	34 314 417
Obligations municipales	-	1 434 552	-	1 434 552
Obligations de sociétés	-	59 923 612	-	59 923 612
Placements à revenu fixe - étrangers				
Obligations de sociétés	-	3 353 464	-	3 353 464
	-	99 026 045	-	99 026 045
Titres de participation				
Fonds communs - canadiens	-	104 284	-	104 284
Fonds communs - étrangers	-	58 927 857	-	58 927 857
	-	59 032 141	-	59 032 141
Placements alternatifs				
Actifs réels	-	-	22 213 845	22 213 845
	-	-	22 213 845	22 213 845
Total des placements	3 290 272	158 058 186	22 213 845	183 562 303
Total des actifs financiers				
évalués à la juste valeur	3 290 272	158 058 186	22 213 845	183 562 303
Passifs financiers				
Contrats de change	-	21 233	-	21 233
Total des passifs financiers				
évalués à la juste valeur	-	21 233	-	21 233

En 2016 et 2015, aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux 1 et 2 ni aucun transfert vers ou depuis le niveau 3.

Notes afférentes au rapport financier

31 décembre 2016

3. Placements et instruments financiers (suite)**H) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR** (suite)

Le tableau suivant présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des éléments dont la juste valeur se situe au niveau 3 de la hiérarchie :

	Fonds d'accumulation	Fonds de retraite
Juste valeur, 1 ^{er} janvier 2015	182 808 380 \$	21 999 493 \$
Achats	27 565 571	645 797
Ventes	(3 213 129)	-
Variation de la juste valeur	19 230 218	(431 445)
Juste valeur, 31 décembre 2015	226 391 040 \$	22 213 845 \$
Achats	42 131 661	-
Ventes	(41 734 332)	(8 297 389)
Variation de la juste valeur	10 736 803	1 449 809
Juste valeur, 31 décembre 2016	237 525 172 \$	15 366 265 \$

4. Contrats de change

Fonds d'accumulation		Contrats de change au 31 décembre 2016			
Position longue	Position courte	Valeur notionnelle en en \$ CA équivalent	Taux de change moyen	Actif \$ CA	Passif \$ CA
Dollar canadien	Dollar américain	212 284 100	1,3316	-	(1 769 602)
Dollar canadien	Yen japonais	5 788 344	0,0115	74	-
Dollar canadien	Euro	3 927 218	1,4089	-	(60 265)
Dollar américain	Dollar canadien	5 696 362	0,7624	122 504	(60 547)
Dollar américain	Euro	5 163 429	1,0459	-	(62 733)
Dollar américain	Dollar de Hong Kong	3 271 197	0,1289	79 962	-
Dollar de Hong Kong	Dollar canadien	4 533 659	5,9169	103 554	(83 774)
Euro	Dollar américain	4 752 552	0,9408	63 822	(83 536)
Autres devises	Autres devises	14 290 096	-	89 611	(191 009)
Total		259 706 957 \$		459 527 \$	(2 311 466) \$

Fonds d'accumulation		Contrats de change au 31 décembre 2015			
Position longue	Position courte	Valeur notionnelle en en \$ CA équivalent	Taux de change moyen	Actif \$ CA	Passif \$ CA
Dollar canadien	Dollar américain	314 562 358	1,3551	114	(12 721 863)
Dollar américain	Yen japonais	38 348 825	0,0082	452 256	(880 880)
Dollar américain	Livre sterling	11 081 463	1,5050	205 394	(66 988)
Dollar américain	Euro	53 319 032	1,0918	66 337	(101 956)
Dollar américain	Dollar australien	2 029 656	0,7219	33 634	(1 020)
Euro	Dollar canadien	7 480 060	0,6750	151 686	-
Couronne suédoise	Euro	3 232 291	9,2782	85 527	(306)
Autres devises	Autres devises	3 358 134	-	1 133 811	(1 293 390)
Total		433 411 819 \$		2 128 759 \$	(15 066 403) \$

Notes afférentes au rapport financier

31 décembre 2016

4. Contrats de change (suite)

Fonds de retraite		Contrats de change au 31 décembre 2016			
Position longue	Position courte	Valeur notionnelle en \$ CA équivalent	Taux de change moyen	Actif \$ CA	Passif \$ CA
Dollar canadien	Dollar américain	3 583 192	1,3360	-	(10 101)
Total		3 583 192 \$		-	(10 101) \$

Fonds de retraite		Contrats de change au 31 décembre 2015			
Position longue	Position courte	Valeur notionnelle en \$ CA équivalent	Taux de change moyen	Actif \$ CA	Passif \$ CA
Dollar canadien	Dollar américain	1 809 285	1,3728	-	(21 233)
Total		1 809 285 \$		-	(21 233) \$

Comme décrit à la note 3 f), le Régime couvre le risque de change en utilisant des contrats de change. Au 31 décembre 2016, le Fonds d'accumulation avait 259 706 957 \$ (433 411 819 \$ au 31 décembre 2015) de valeur notionnelle non échue, tandis que le Fonds de retraite avait 3 583 192 \$ de valeur notionnelle

(1 809 285 \$ au 31 décembre 2015). Le dollar américain génère la plus grande exposition à ce risque. L'effet combiné des contrats de change des autres devises est négligeable.

5. Revenus de placement**Fonds d'accumulation**

	2016	2015
Encaisse et équivalents de trésorerie	738 057	401 114
Revenu fixe	9 708 831	11 334 630
Actions ordinaires	16 028 552	18 240 461
Actifs réels	603 490	602 879
Placements privés	1 338 204	1 636 253
Stratégies à rendement absolu	433 875	277 094
Total	28 851 009 \$	32 492 431 \$

Fonds de retraite

	2016	2015
Encaisse et équivalents de trésorerie	26 680	32 740
Revenu fixe	3 936 855	4 346 717
Actions ordinaires	668 953	550 509
Actifs réels	572 163	454 867
Total	5 204 651 \$	5 384 833 \$

Notes afférentes au rapport financier

31 décembre 2016

6. Sommes à recevoir/à payer au Fonds d'accumulation et au Fonds de retraite

Au 31 décembre 2016, il y a 38 350 \$ (193 030 \$ au 31 décembre 2015) en compte interfonds entre le Fonds d'accumulation et le Fonds de retraite. Le montant a trait aux frais d'administration.

7. Marge liquidative et contrats à terme sur indices boursiers

Le Régime utilise des contrats à terme sur indices boursiers afin de générer de façon efficiente et économique une exposition à certains marchés d'actions non nord-américains. Le Régime est dans l'obligation de donner en garantie des marges liquidatives afin de rencontrer les exigences du marché boursier.

8. Frais d'administration

Les frais d'administration comprennent les dépenses suivantes :

Fonds d'accumulation	2016	2015
Fournisseur des services pour la tenue de dossier	1 014 417 \$	1 041 400 \$
Salaires et avantages sociaux	871 913	828 890
Frais de garde	278 551	442 708
Actuariat	131 323	93 803
Frais de mesure de performance	107 044	98 857
Fiduciaire	102 040	92 903
Assurance responsabilité	96 584	113 169
Frais - Retraite Québec	84 177	79 498
Audit	47 498	51 723
Autres dépenses	283 197	538 794
Total	3 016 744 \$	3 381 745 \$

Fonds de retraite	2016	2015
Fournisseur des services pour la tenue de dossier	54 518 \$	55 773 \$
Salaires et avantages sociaux	119 348	129 129
Frais de garde	13 221	12 037
Actuariat	17 976	14 613
Frais de mesure de performance	14 652	15 428
Fiduciaire	13 966	14 473
Assurance responsabilité	13 221	17 662
Frais - Retraite Québec	11 522	12 407
Audit	6 502	8 058
Autres dépenses	11 007	146 407
Total	275 933 \$	425 987 \$

9. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée de l'exercice courant.



Service de gestion des retraites, Université McGill
688, rue Sherbrooke ouest, Bureau 1420
Montréal, Québec H3A 3R1

Tél.: (514) 398-6250
Fax : (514) 398-6889
www.mcgill.ca/hr/fr

